

Direction des Etudes, des
Répertoires et des Statistiques

ETUDE
Février 2016

Les femmes dans l'agriculture

Situation au 1er janvier 2014

Les femmes dans l'agriculture

Situation au 1er janvier 2014

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES

ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Cotisations"

Marc PARMENTIER

parmentier.marc@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :

Véronique LAIROT

lairot.veronique@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en Chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Michèle LALLAOURET

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES	4
Liste des tableaux.....	4
Liste des graphiques	4
Résumé.....	6
Introduction.....	8
Sources et définitions.....	8
Méthodologie.....	10
Champ de population	11
1. EN 2014, UN QUART DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLES SONT DES CHEFFES	12
1.1 Une évolution démographique proche de celle des hommes pour les exploitations agricoles mais plus contrastée pour les entreprises agricoles	12
1.2 Près de 60 % des femmes chefs sont installées sous forme sociétaire	13
1.3 La direction des entreprises compte au moins une femme dans 29 % des cas	14
1.4 Numériquement nombreuses dans l'agriculture traditionnelle et proportionnellement très présentes dans la filière cheval	14
1.5 Les femmes chefs d'entreprise sont plus âgées que les hommes.....	15
1.6 Les entrées comme les sorties sont marquées par l'effet des transferts entre époux	17
1.7 Une présence féminine accrue dans les plus petites et les plus grandes entreprises.....	19
1.8 La superficie moyenne des exploitations uniquement dirigées par des femmes est inférieure de 38 à 54 % à celle des exploitations uniquement dirigées par des hommes	20
1.9 La répartition de l'assiette brute est très inégalitaire, tant chez les femmes que chez les hommes, au forfait comme au réel	23
2. LES FEMMES CONJOINTES ACTIVES DANS L'ENTREPRISE	28
2.1 Le statut de collaboratrice d'exploitation concerne 1/6ème des conjointes de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles	28
2.2 L'âge moyen des collaboratrices d'exploitation est de 53 ans	28
2.3 Le statut de collaborateur d'exploitation est voué à l'extinction à moyen terme	29

2.4 Les collaboratrices d'exploitation sont essentiellement présentes dans les exploitations agricoles traditionnelles en nom personnel	30
2.5 La dimension économique des entreprises dans lesquelles figure une collaboratrice d'exploitation est supérieure à la moyenne	31
Chiffres clés pour les femmes non salariées en production agricole en 2014.....	32
3. LES FEMMES SALARIEES DE LA PRODUCTION AGRICOLE.....	33
3.1 Les femmes délaissent peu à peu la production agricole pour d'autres activités dans l'agriculture	33
3.2 Viticulture et cultures spécialisées concentrent plus des deux tiers des emplois féminins en production agricole	34
3.3 L'âge moyen des femmes salariées en production agricole est de 38,7 ans en 2014	35
3.4 Plus de 83 % des emplois salariés féminins en production agricole sont des CDD	36
3.5 Parité des salaires hommes-femmes en CDD mais pas en CDI	37
3.6 Un temps de travail inférieur marqué par le recours au temps partiel surtout en CDI	39
Chiffres clés pour les femmes salariées en production agricole en 2014.....	41

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES

Liste des tableaux

Tableau 1	Récapitulatif des femmes dans l'agriculture en 2014	8
Tableau 2	Répartition des entreprises en fonction du sexe de leurs dirigeants et de la forme juridique des entreprises	14
Tableau 3	Age moyen par sexe et par activité en 2014	36
Tableau 4	Volume d'heures de travail et montant de la rémunération par sexe et nature du contrat de travail en 2014	37

Liste des graphiques

Graphique 1	Evolution du nombre de chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles de 2005 à 2014	13
Graphique 2	Répartition des femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise affiliées en Atexa par catégorie de risque Atexa en 2014	15
Graphique 3	Répartition des chefs d'exploitation et d'entreprise selon l'âge et le sexe en 2014	16
Graphique 4	Répartition des chefs de sexe féminin et le mode d'installation en 2014	17
Graphique 5	Répartition des nouveaux chefs d'exploitation et d'entreprise selon l'âge et le sexe en 2014	18
Graphique 6	Répartition des chefs d'exploitation et d'entreprise quittant leur activité selon l'âge et le sexe en 2014	19
Graphique 7	Comparaison des répartitions des superficies par entreprise en fonction du sexe - année 2014.....	20
Graphique 8	Superficie moyenne par exploitation selon le sexe des dirigeants et la forme juridique de l'exploitation - année 2014.....	21
Graphique 9	Superficie moyenne par associé selon le sexe des dirigeants et la forme juridique de l'exploitation - année 2014	22
Graphique 10	Concentration de la superficie exploitée par chef d'exploitation en fonction du sexe des dirigeants et de la forme de l'exploitation - année 2014	23
Graphique 11	Concentration de l'assiette brute des femmes chefs d'exploitation en 2014	24

Graphique 12	Assiette brute annuelle moyenne des chefs d'exploitation ou d'entreprise au FORFAIT par sexe et activité agricole en 2014	25
Graphique 13	Assiette brute annuelle moyenne des chefs d'exploitation ou d'entreprise au REEL par sexe et activité agricole en 2014	26
Graphique 14	Assiette brute annuelle moyenne des chefs d'exploitation ou d'entreprise par sexe, régime d'imposition et forme juridique de l'exploitation en 2014...	27
Graphique 15	Evolution de l'effectif de conjointes collaboratrices et part représentée dans l'ensemble des conjointes d'exploitants entre 2005 et 2014.....	28
Graphique 16	Répartition des collaborateurs d'exploitation selon l'âge et le sexe en 2014	29
Graphique 17	Comparaison des âges des collaboratrices d'exploitation entrant en activité et de celles quittant l'activité en 2014	30
Graphique 18	L'activité des conjointes actives sur l'exploitation selon la catégorie de risque accident du travail en 2014	31
Graphique 19	Evolution du nombre de femmes salariées en production agricole, du taux de féminisation du salariat agricole et dans la production agricole entre 2005 et 2014	33
Graphique 20	Répartition des salariées de la production agricole par activité en 2005 et en 2014	34
Graphique 21	Répartition des salariés de la production agricole par sexe et âge en 2014	35
Graphique 22	Proportion de salariés en CDD par sexe et par activité en 2014.....	37
Graphique 23	Dispersion des salaires horaires moyens par nature de contrat et par sexe en 2014.....	38
Graphique 24	Dispersion des temps de travail moyens par nature de contrat et par sexe en 2014.....	39
Graphique 25	Proportion de salariés à temps plein/partiel par sexe et nature de contrat en 2014	40

Télécharger les données au format Excel



Résumé

La population active agricole féminine se répartit en trois catégories : les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise, les conjointes collaboratrices d'exploitation et les femmes salariées de la production agricole.

■ Les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole

Les femmes représentent un quart des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2014. Cette proportion est stable depuis plus de dix ans.

■ Une démographie marquée par la succession entre époux

L'âge moyen des cheffes est de 51,4 ans contre 47,8 ans pour les hommes.

Parmi ces femmes, 42,3 % ont 55 ans ou plus. L'importance de cette tranche d'âge s'explique par le phénomène de succession entre époux lorsque le conjoint part à la retraite. Seuls 29,6 % des hommes appartiennent à cette classe d'âge.

Plus de 72 % des cheffes déclarent être mariées ou vivre maritalement contre 50 % des hommes.

Les entrées comme les sorties dans le statut sont marquées par l'effet « transfert entre époux » ; de fait, le turn-over des cheffes est supérieur à celui des hommes (5,6 % contre 3,5 %).

■ Des superficies moyennes et des revenus par personne plus faibles que ceux des hommes

Les femmes chefs d'exploitation exercent principalement leur activité dans le secteur de l'élevage de bovins-lait (17,8 %). Viennent ensuite les cultures céréalières et industrielles et les cultures et élevages non spécialisés qui regroupent respectivement 16,5 % et 12,7 % des cheffes. De manière générale, les femmes sont numériquement nombreuses dans l'agriculture traditionnelle et proportionnellement très présentes dans la filière cheval.

Les cheffes possèdent une surface agricole utile individuelle moyenne de 38,4 ha, inférieure de 30 % à celle détenue par les hommes. Les femmes exploitent 4,3 millions d'hectares de terres, soit environ cinq fois moins que leurs homologues masculins.

Les cheffes dirigent majoritairement des structures de forme sociétaire associant plusieurs chefs ; elles sont 59,1 % dans ce cas, une proportion significativement supérieure à celle des hommes (53,9 %).

En 2014, l'assiette brute (totale) de cotisations des cheffes s'élève à 1,3 milliard d'euros, soit 16,9 % de l'assiette (totale) du régime. La proportion de cheffes imposées au réel atteint 73,1 %, soit 6 points de moins que les hommes.

L'assiette brute annuelle moyenne des cheffes est inférieure à celle des hommes : pour les femmes imposées au forfait, elle est inférieure d'environ 9 % à celle des hommes et atteint 5 062 € en 2014 (5 540 € pour les hommes) ; pour les femmes imposées au réel, elle est inférieure de 33 % à celle des hommes et s'élève à 13 900 € en 2014 (20 850 € pour les chefs).

■ Les collaboratrices d'exploitation

En 2014, parmi l'ensemble des conjointes d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles, 17 % d'entre elles – soit moins de 31 000 personnes – sont affiliées à la MSA en tant que conjointes actives sur l'exploitation ou dans l'entreprise, avec le statut de collaboratrice d'exploitation.

Depuis dix ans, le nombre de collaboratrices d'exploitation a été divisé par deux, traduisant la désaffectation des jeunes générations pour ce statut.

Agées de 53 ans en moyenne, les collaboratrices d'exploitation sont essentiellement présentes dans les secteurs d'activité traditionnels. Les exploitations agricoles sont dirigées par les conjoints sous la forme de sociétés en nom personnel et leur dimension économique – revenus et superficie d'exploitation – est supérieure à la moyenne.

■ Les femmes salariées dans la production agricole

Attention : Afin de conserver le périmètre de population active agricole féminine, l'étude exclut de fait, les femmes salariées dans la coopération agricole, les organismes professionnels agricoles et les activités diverses.

En 2014, 394 000 femmes ont eu au moins un contrat de travail en production agricole au cours de l'année ; elles représentent 61 % des femmes travaillant dans une entreprise relevant du régime agricole. Environ 36 % des salariés du secteur de la production agricole sont des femmes, principalement employées en viticulture (38,8 % des femmes de la production agricole) et dans les cultures spécialisées (30,7 %).

Plus de 83 % des contrats féminins en production agricole sont des contrats à durée déterminée ; la production agricole représente à elle seule 80 % des CDD féminins du régime agricole dans son ensemble.

En CDD, les femmes et les hommes ont des durées moyennes de contrat et des rémunérations horaires très proches. En CDI, les femmes ont des temps de travail inférieurs aux hommes, du fait notamment du temps partiel ; leurs rémunérations horaires sont également plus réduites.

Introduction

Les femmes, bien que numériquement minoritaires dans l'agriculture, assument une part importante de l'emploi de cette branche économique. Qu'elles soient chefs d'exploitation, chefs d'entreprise, conjointes actives sur l'exploitation ou salariées dans la production agricole, elles contribuent au dynamisme du milieu rural et au maintien du tissu social environnant leur famille et leur exploitation. Les évolutions que connaît actuellement ce secteur économique, entraînent des changements dans l'ensemble de la profession agricole.

En 2014, la population active agricole féminine se répartit en trois catégories : les femmes chefs d'exploitation, les conjointes non salariées actives sur l'exploitation et les femmes salariées de la production agricole.

TABLEAU 1
RECAPITULATIF DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE EN 2014

Catégorie professionnelle	nombre
Femmes chefs d'exploitation	113 194
Conjointes d'exploitants	29 552
Femmes salariées de la production agricole mesurées en emplois équivalent temps plein	93 700

Source MSA

Sources et définitions

■ Population non salariée

Les données relatives aux femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise ou conjointes de chefs sont issues du fichier COTNS de l'année 2014 et du fichier INSTALLATIONS de l'année 2014.

Les résultats de l'activité des chefs d'exploitation sont mesurés par l'assiette brute de cotisations. Celle-ci est liée au revenu du chef d'exploitation soit de l'année antérieure soit des trois années antérieures, elle n'est pas modifiée par l'existence d'un conjoint participant à l'activité.

L'assiette brute des cotisations au titre d'une année n s'obtient :

- soit par la moyenne des revenus agricoles (revenus professionnels) déclarés à la MSA au cours des trois années **n-3**, **n-2**, **n-1** si le chef d'exploitation a choisi la moyenne triennale.
- soit par le revenu de l'année n-1 si le chef d'exploitation a choisi l'option annuelle.

La catégorie Atexa (Accidents du travail des exploitants agricoles) est la catégorie de risque utilisée pour l'analyse et la tarification des accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles.

Champ : France métropolitaine y compris Alsace-Moselle, même si l'étude décline des résultats par catégorie de risque Atexa.

Valeur du Smic (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) horaire au 1er janvier 2014 : 9,53 euros.

La **dispersion** représente la variabilité ou l'étendue des différentes valeurs que peut prendre une variable.

La **médiane** d'un ensemble est la valeur m telle que le nombre de valeurs de l'ensemble supérieures ou égales à m est égal au nombre de valeurs inférieures ou égales à m . Intuitivement, on peut dire que la médiane est le point milieu de l'ensemble qu'elle divise en deux moitiés.

En statistique descriptive, un **quartile** est chacune des trois valeurs qui divisent les données triées en quatre parts égales, de sorte que chaque partie représente un quart de l'échantillon de population : 1er quartile = 25 %, 2^e quartile ou médiane = 50 %, 3^e quartile = 75 %.

Un **décile** est chacune des neuf valeurs qui divisent les données triées en dix parts égales, de sorte que chaque partie représente un dixième de l'échantillon : 1er décile = 10 %...

La **surface agricole utile** (SAU) est une donnée statistique destinée à évaluer le territoire consacré à la production agricole.

■ Population salariée

Les données relatives aux femmes salariées de la production agricole sont issues du fichier SISAL pour l'année 2014.

Concernant les effectifs de salariés, si le salarié a eu plusieurs contrats de travail dans la même catégorie de risque AT, il ne sera compté qu'une seule fois ; en revanche, s'il a travaillé dans plusieurs secteurs, il sera compté autant de fois que de secteurs fréquentés.

Le salaire brut intègre l'ensemble des primes, y compris l'indemnité compensatrice de congés payés pour les CDD.

Méthodologie

■ Méthode statistique

Toutes les différences de moyenne et de fréquence lors des comparaisons des caractéristiques des deux populations (hommes et femmes) ont été testées : test de Student pour tester la significativité des différences de moyennes, test du Chi-deux pour tester la significativité des différences entre 2 fréquences.

■ Les représentations graphiques

Les « boîtes à moustaches » sont un moyen rapide d'observer la dispersion ou la concentration des données de la population. Elles s'appuient sur certaines caractéristiques statistiques telles que la médiane, les quartiles et les maximum et minimum.

Champ de population

■ Les entreprises de la production agricole

Les entreprises de la production agricole figurant dans le champ de l'étude sont les entreprises dirigées par un ou plusieurs non salariés. Le champ inclut les exploitations agricoles proprement dites, la conchyliculture, la pisciculture, les marais salants, la filière bois (travaux forestiers, sylviculture et scieries de petite taille), les entreprises de travaux agricoles, les entreprises paysagistes, et l'ensemble de la filière cheval (centres équestres et entraîneurs de course compris).

■ Les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise

Il s'agit de tous les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de sexe féminin (personnes physiques, membres de Gaec ou de sociétés) en activité en France métropolitaine au 1er janvier de l'année 2014 et qui cotisent en tant que non salariée à l'une ou à l'autre des trois branches de sécurité sociale vieillesse, maladie ou famille.

Les cotisantes de solidarité sont exclues de l'analyse ainsi que les jeunes femmes chefs d'exploitation installées après le 1er janvier 2014.

■ Les collaboratrices d'exploitation

La population des femmes vivant en vie maritale avec un chef d'exploitation comprend les femmes mariées, pacsées ou vivant en concubinage avec le chef d'exploitation. Par commodité de langage, ces femmes vivant en vie maritale seront dénommées conjointes dans l'étude.

La population des conjointes de chefs comporte des femmes actives et des femmes non actives sur l'exploitation.

Dans le cadre de cette étude, la population des femmes actives est l'objet d'une attention plus particulière. Les conjointes actives ont toutes le statut de collaboratrice d'exploitation, l'ancien statut de conjoint participant aux travaux ayant été abrogé.

■ Les femmes salariées de la production agricole

Il s'agit de toutes les femmes ayant eu au moins un contrat quel qu'en soit la forme juridique (CDD, CDI, ...) et quel qu'en soit la durée, dans une ou plusieurs entreprises mentionnées ci-dessus à la 1ère section.

L'activité de production agricole est définie par rapport à la catégorie de risque AT ; bien que ce régime d'assurance n'ait pas été mis en place en Alsace-Moselle, tous les départements sont pris en compte dans l'étude.

La production agricole comprend les activités de production, d'élevage, d'exploitation du bois ainsi que les activités exercées dans les entreprises de travaux agricoles, les gardes-chasse, les gardes-pêche, et les organismes de remplacement et de travail temporaire.

1. EN 2014, UN QUART DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLES SONT DES CHEFFES

En 2014, la MSA recense 113 200 femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, soit 23,9 % de l'ensemble de la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles. Cette proportion est stable depuis plus de dix ans.

Parmi les chefs d'exploitation agricole, les femmes représentent 25,4 % de l'effectif. En revanche, parmi les chefs d'entreprises de services, la proportion de femmes atteint seulement 5,2 % des effectifs.

1.1 Une évolution démographique proche de celle des hommes pour les exploitations agricoles mais plus contrastée pour les entreprises agricoles

En dix ans, l'érosion du nombre de chefs féminins est conséquente (- 13,6 %), comme celle des hommes sur la même période (- 15,1 %) (graphique 1).

Jusqu'en 2009, l'évolution des effectifs de cheffes d'exploitation agricole est plus favorable que celle des hommes ; conséquence des effets de la réforme des retraites, dès 2010 et jusqu'en 2013, l'évolution du nombre de cheffes est défavorable. En 2014, les effectifs féminins ont des évolutions très proches des effectifs masculins : - 0,5 % pour les femmes chefs d'exploitation, et - 0,6 % pour les hommes.

Concernant les effectifs de chefs d'entreprise agricole, en 2011 et 2012, l'évolution des effectifs était plus favorable aux femmes qu'aux hommes ; en 2013, c'est le contraire. En 2014, le nombre de cheffes d'entreprise diminue de - 3,9 % tandis que celui des hommes baisse de - 0,6 %.

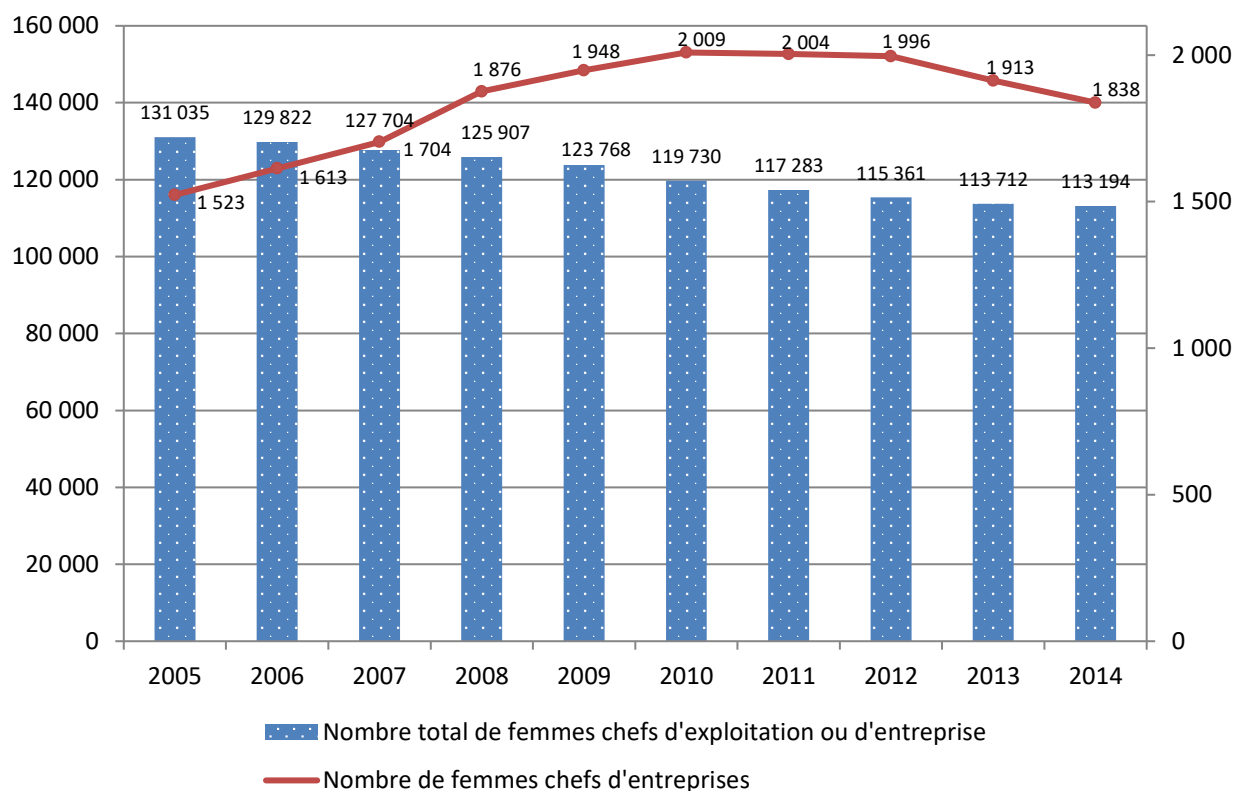
Depuis dix ans, la part des femmes chefs d'exploitation est de l'ordre de 24 à 25 % ; quant aux effectifs de chefs d'entreprise, environ 5 % sont des femmes, une proportion également stable sur la décennie.

Entre 2005 et 2014, les exploitations agricoles traditionnelles tenues par des femmes ont diminué de - 14 % alors que le nombre de femmes à la tête d'une entreprise agricole de services a progressé de + 20,7 %.

Télécharger les données au format Excel :



GRAPHIQUE 1
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION ET D'ENTREPRISE AGRICOLES
DE 2005 A 2014



Source : MSA

1.2 Près de 60 % des femmes chefs sont installées sous forme sociétaire

Les femmes, chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, dirigent majoritairement des structures de forme sociétaire associant plusieurs chefs. Elles sont 59,1 % dans ce cas, une proportion significativement supérieure à celle de leurs homologues masculins (53,9 %).

Les cheffes sont établies en EARL¹ dans 26,4 % des situations, en Gaec² pour 17,2 % d'entre elles. Les chefs masculins sont présents dans des exploitations ayant le même statut juridique mais dans des proportions moindres (19,9 % pour l'EARL et 17,0 % pour le Gaec).

¹ L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) est une forme de société civile à objet agricole. Créée par la loi du 11 juillet 1985, elle est régie par les articles L.324-1 à L.324-11 et D.324-2 à D.324-4 du Code rural et de la pêche maritime et les articles 1845 et suivants du code civil.

² Le Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) est une société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial. Créé par la loi du 8 août 1962, le Gaec est régi par les articles L.323-1 à L.323-16 et R. 323-1 à R.323-51 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) et les articles 1845 et suivants du code civil.

1.3 La direction des entreprises compte au moins une femme dans 29 % des cas

En 2014, 28,8 % des exploitations et des entreprises agricoles possèdent au moins une femme dans l'équipe dirigeante, soit environ 108 600 établissements.

La présence des femmes est plus marquée en considérant les entités « entreprises » plutôt que les entités « individus » pour deux raisons concomitantes : d'une part, les femmes sont proportionnellement plus présentes dans les exploitations ou entreprises de forme sociétaire ; d'autre part, lorsqu'elles sont en société, leurs associés sont majoritairement masculins (tableau 2).

Concernant les seules exploitations agricoles, 31,2 % d'entre elles ont au moins une femme dans l'équipe dirigeante en 2014.

TABEAU 2
REPARTITION DES ENTREPRISES EN FONCTION DU SEXE DE LEURS DIRIGEANTS
ET DE LA FORME JURIDIQUE DES ENTREPRISES

SECTEUR D'ACTIVITE	Entreprises individuelles	GAEC	EARL	Autres sociétés
Entreprises dirigées uniquement par des femmes	12,3%	0,2%	2,0%	2,2%
Entreprises dirigées par des hommes et des femmes	0,0%	4,4%	5,5%	2,5%
Entreprises dirigées uniquement par des hommes	44,0%	4,6%	11,5%	10,9%
<i>Ensemble</i>	56,3%	9,2%	19,0%	15,6%

Source : MSA

1.4 Numériquement nombreuses dans l'agriculture traditionnelle et proportionnellement très présentes dans la filière cheval

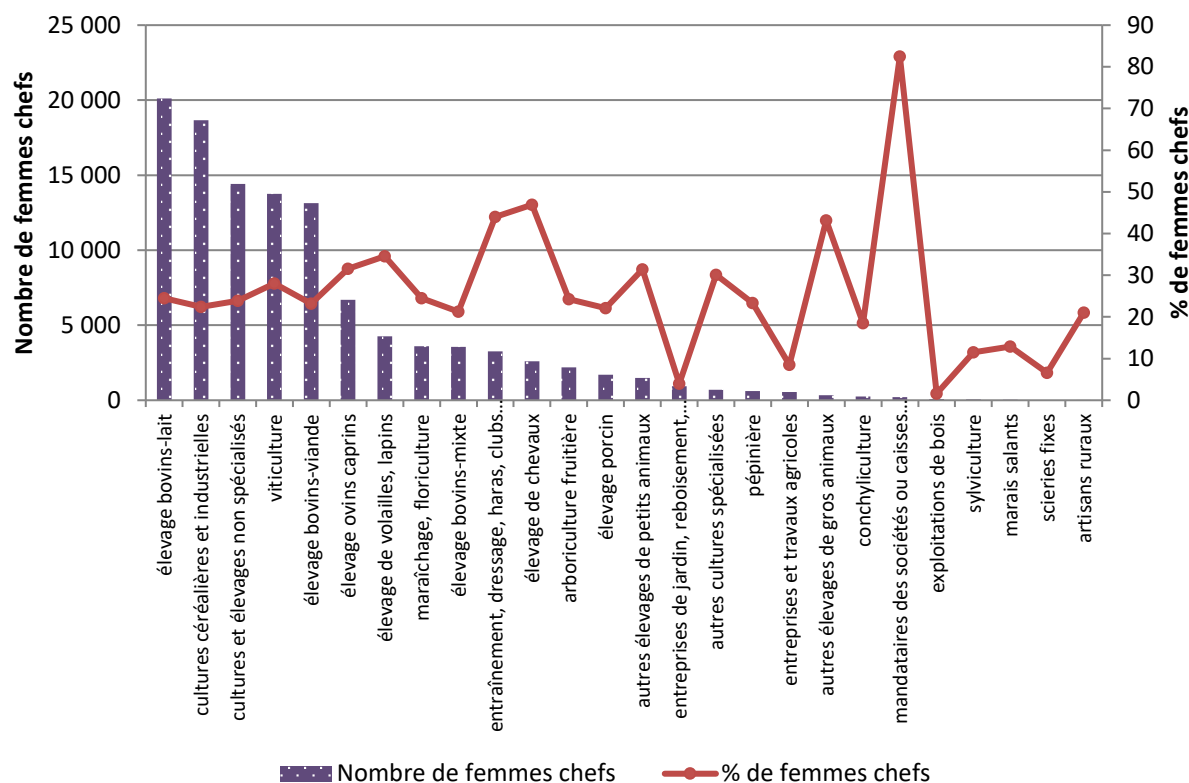
En 2013, cinq activités agricoles traditionnelles concentrent près de 71 % de l'effectif des femmes chefs ; il s'agit de l'élevage laitier (20 100 chefs féminins), des cultures céréalières et industrielles (18 700), des cultures associées à de l'élevage (14 400), de la viticulture (13 800) et de l'élevage bovin-viande (13 100) (graphique 2).

Dans ces secteurs, la proportion de femmes est globalement conforme à celle observée dans l'ensemble de la population, hormis en viticulture où elle est plus forte (28 % des chefs du secteur sont des femmes) et dans les cultures céréalières et industrielles où, à contrario, elle est inférieure (22,4 %).

Dans des secteurs où le nombre de chefs est moins important, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses : c'est le cas notamment des élevages de caprins / ovins ou de lapins / volailles (31,5 à 34,5 % de femmes), de la filière cheval - entraînement, dressage, haras, clubs hippiques ou élevage de chevaux - (44 à 47 % de femmes) ou de l'élevage de gros animaux hors bovins (43,1 %).

En revanche, dans l'ensemble de la filière bois – exploitations de bois, sylviculture et scieries fixes –, des entreprises de jardin, des paysagistes ou des entreprises de travaux agricoles, la présence des femmes est très faible puisqu'elles représentent moins de 10 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles.

GRAPHIQUE 2
REPARTITION DES FEMMES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AFFILIEES EN ATEXA
PAR CATEGORIE DE RISQUE ATEXA EN 2014



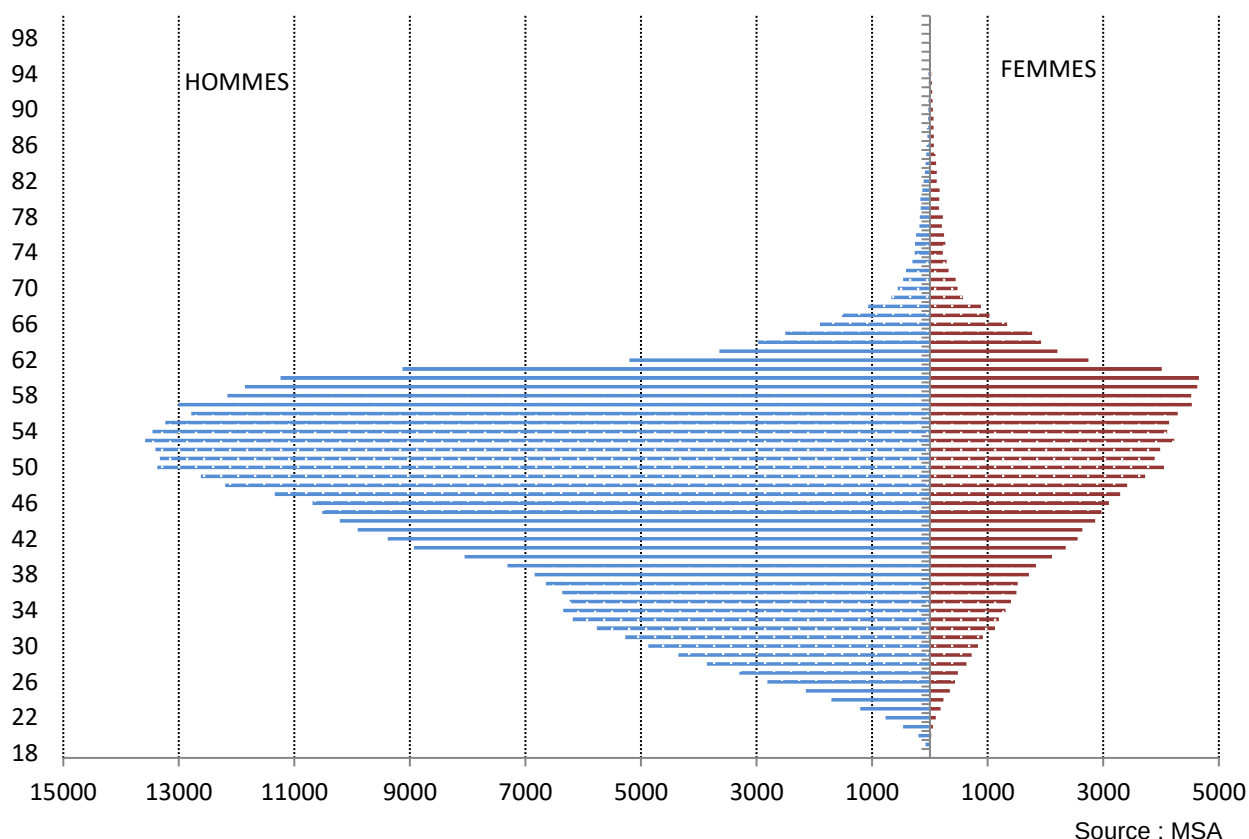
Source : MSA

1.5 Les femmes chefs d'entreprise sont plus âgées que les hommes

En 2014, l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole s'établit à 51,4 ans pour les femmes contre 47,8 ans pour les hommes.

Parmi la population des cheffes, les 40 ans et moins représentent 16,5 % de l'effectif ; cette tranche d'âge représente 25,2 % des chefs masculins (graphique 3).

GRAPHIQUE 3
REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET D'ENTREPRISE SELON L'ÂGE ET LE SEXE EN 2014



En 2014, 42,3 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles féminins ont 55 ans ou plus tandis que la tranche d'âge ne concerne que 29,6 % des chefs chez les hommes. Cet écart s'explique principalement par le transfert entre époux.

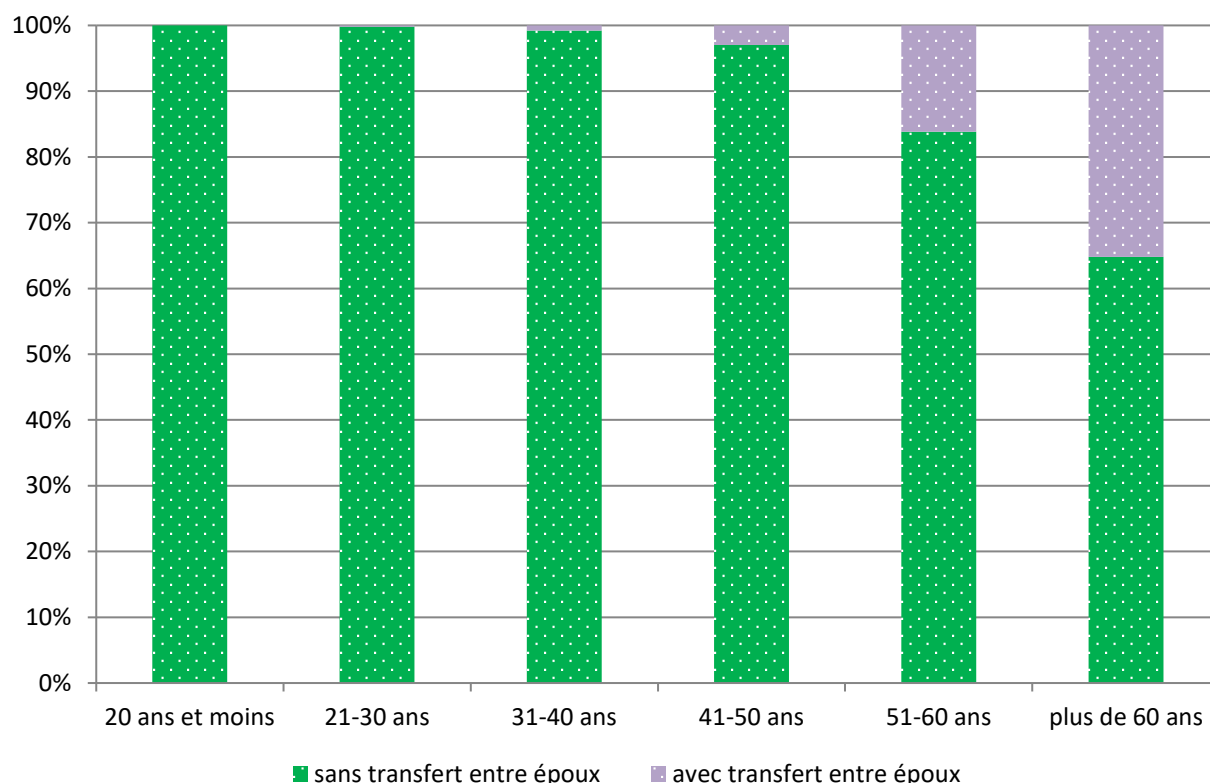
Cette mesure permet au conjoint d'exploitant ou d'entrepreneur de reprendre l'exploitation ou l'entreprise lorsque le chef quitte l'agriculture, en faisant valoir ses droits à la retraite notamment.

Les femmes qui se sont installées suite à un transfert entre époux ont plus de 60 ans dans 47,5 % des cas (graphique 4).

Les transferts entre époux concernent massivement les femmes puisque 89 % des transferts se font d'un chef masculin vers un nouveau chef féminin.

Par ailleurs, 50 % des chefs de sexe masculin sont mariés ; la proportion atteint 72,1 % côté femmes. Quant au taux de célibat, il s'élève à 43,8 % parmi les chefs masculins, soit plus de deux fois supérieur à celui observé parmi les cheffes.

GRAPHIQUE 4
REPARTITION DES CHEFS DE SEXE FEMININ ET LE MODE D'INSTALLATION EN 2014



Source : MSA

1.6 Les entrées comme les sorties sont marquées par l'effet des transferts entre époux

En 2014, 29,6 % des nouveaux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles sont des femmes, une proportion significativement plus élevée que celle observée dans l'ensemble des chefs (environ 24 %). En occultant les entrées de chefs de plus de 50 ans, la proportion de femmes n'est plus que de 24,7 %, un seuil très proche de celui de l'ensemble des chefs.

La différence entre le taux de féminisation des entrées et celui de l'ensemble des chefs résulte exclusivement des transferts entre époux opérés après 50 ans assortis de quelques transferts avant 51 ans.

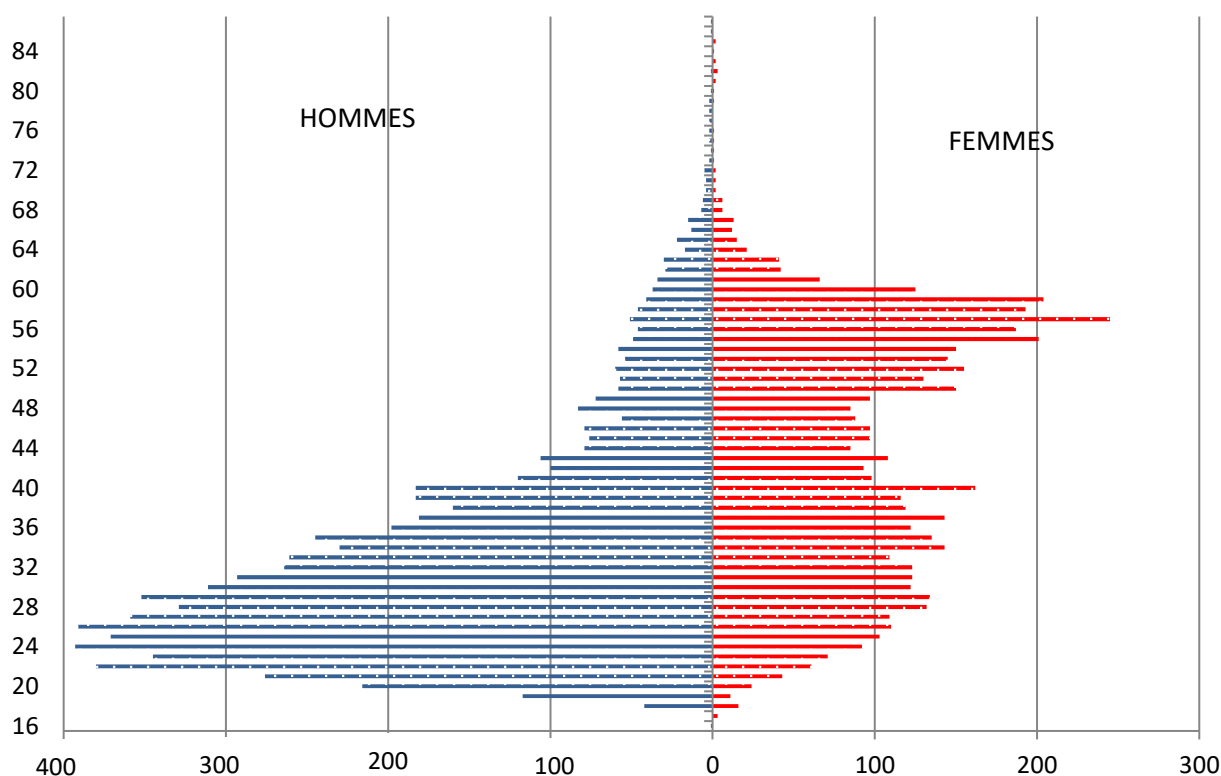
Parmi les nouveaux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, les profils d'âge sont très différents entre hommes et femmes (graphique 5). Les femmes deviennent chefs d'exploitation plus tardivement que les hommes puisqu'un tiers d'entre elles le font avant 35 ans – une proportion deux fois plus élevée chez les hommes. Près de 80 % des hommes le font avant 41 ans, âge limite d'accès aux aides à l'installation, alors qu'à peine 44 % des femmes entrant dans la profession agricole ont moins de 41 ans. En revanche, après 50 ans, 40 % des femmes deviennent chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, essentiellement entre 52 et 59 ans ; chez les hommes, la proportion atteint 10 %.

Concernant les sorties du statut de chef d'exploitation ou d'entreprise agricoles, quelques écarts existent entre hommes et femmes mais ils sont moins marqués que pour les entrées. En 2014, 7 300 femmes ont quitté la profession agricole, soit 29,6 % de

l'ensemble des départs de chefs d'exploitation. La plupart des départs sont des départs en retraite, aussi bien chez les hommes que chez les femmes : 59,7 % des départs ont lieu après 55 ans parmi les chefs de sexe masculin ; parmi les cheffes, la proportion s'élève à 68,4 %.

Au final, les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles ont un turn-over³ plus élevé que leurs homologues masculins : 5,6 % pour les dames et 3,5 % pour les messieurs. Cet écart provient des transferts entre époux qui se font dans 89 % des cas dans le sens homme-femme.

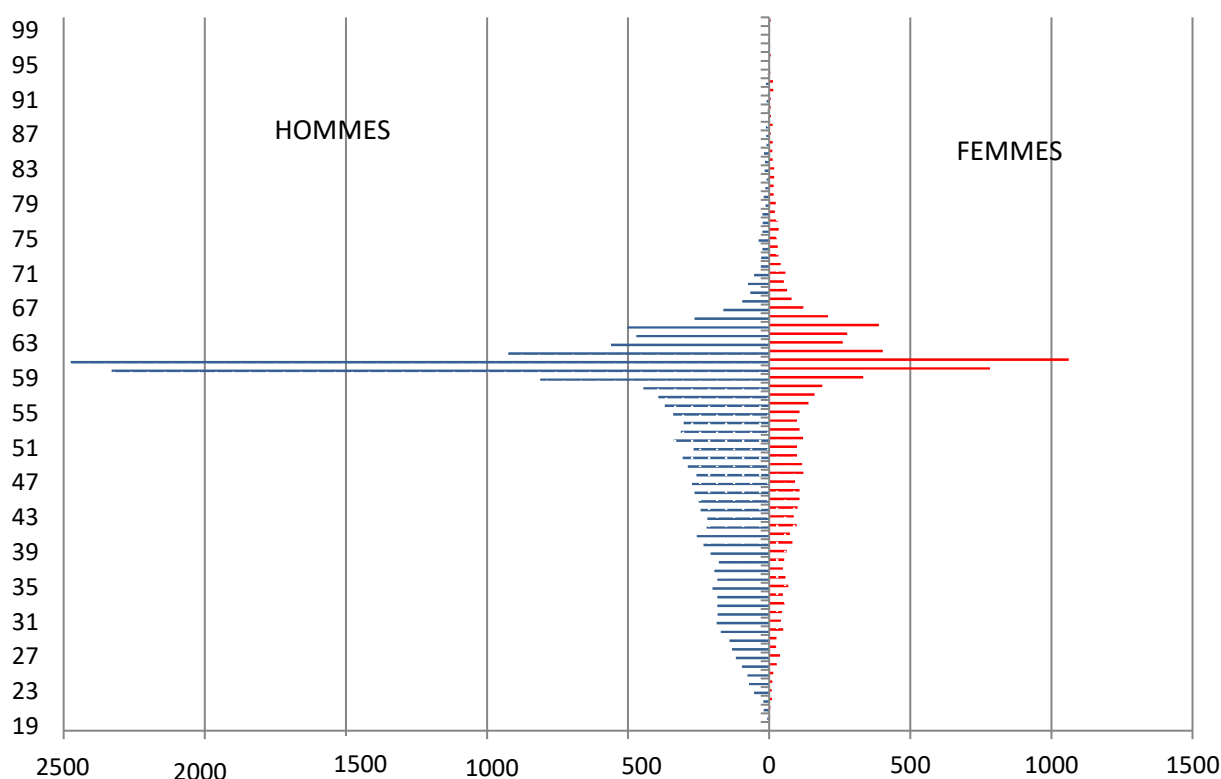
GRAPHIQUE 5
REPARTITION DES NOUVEAUX CHEFS D'EXPLOITATION ET D'ENTREPRISE
SELON L'ÂGE ET LE SEXE EN 2014



Source : MSA

³ Le turn-over est obtenu en faisant la moyenne arithmétique des entrées et des sorties, le tout divisé par 100.

GRAPHIQUE 6
REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET D'ENTREPRISE QUITTANT LEUR ACTIVITE
SELON L'AGE ET LE SEXE EN 2014



Source : MSA

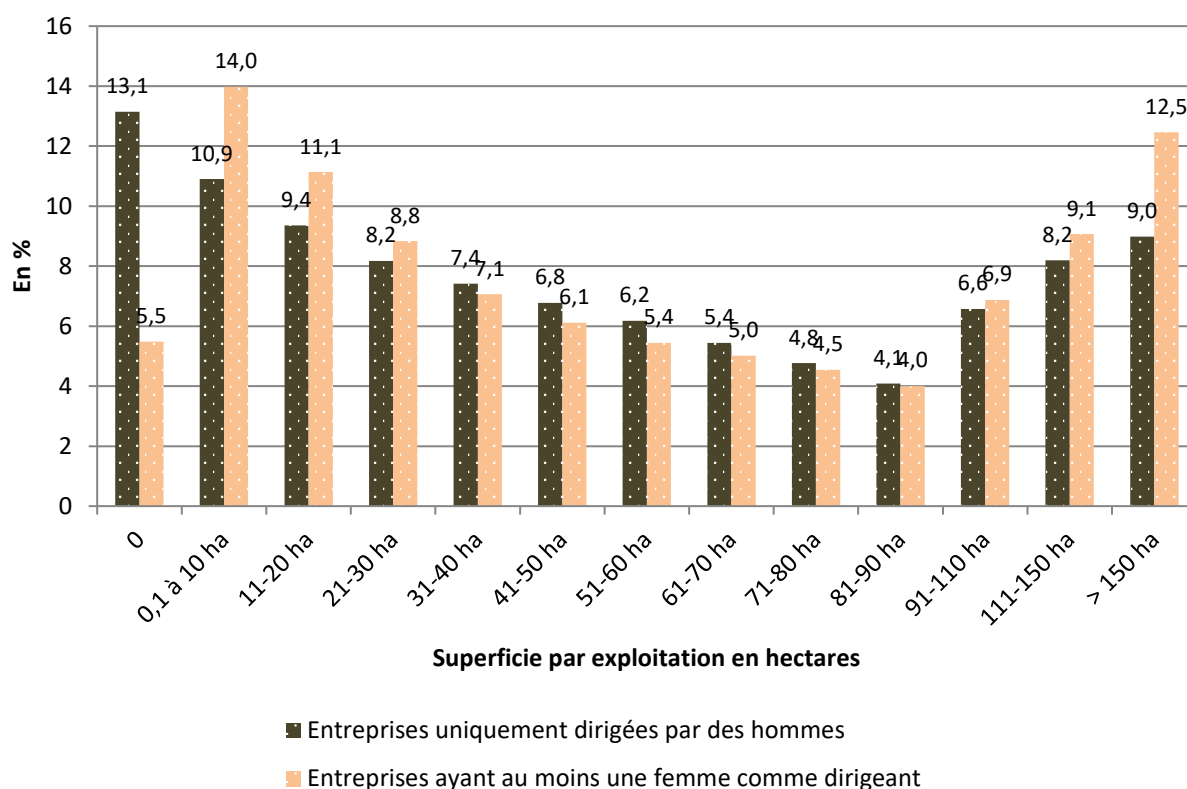
1.7 Une présence féminine accrue dans les plus petites et les plus grandes entreprises

Les femmes étant significativement plus présentes dans les entreprises sous forme sociétaire, et étant souvent associées à un ou plusieurs chefs de sexe masculin, l'observation de la dimension des exploitations donne un angle de vue différent de toute observation faite par individu (graphique 7).

En proportion, les femmes sont :

- quasiment absentes des entreprises de service,
- plus souvent présentes dans les très petites exploitations, de tout au plus 20 hectares,
- plus souvent présentes dans les très grandes exploitations mettant en valeur plus de 150 hectares.

GRAPHIQUE 7
COMPARAISON DES REPARTITIONS DES SUPERFICIES PAR ENTREPRISE
EN FONCTION DU SEXE - ANNEE 2014



Source : MSA

1.8 La superficie moyenne des exploitations uniquement dirigées par des femmes est inférieure de 38 à 54 % à celle des exploitations uniquement dirigées par des hommes

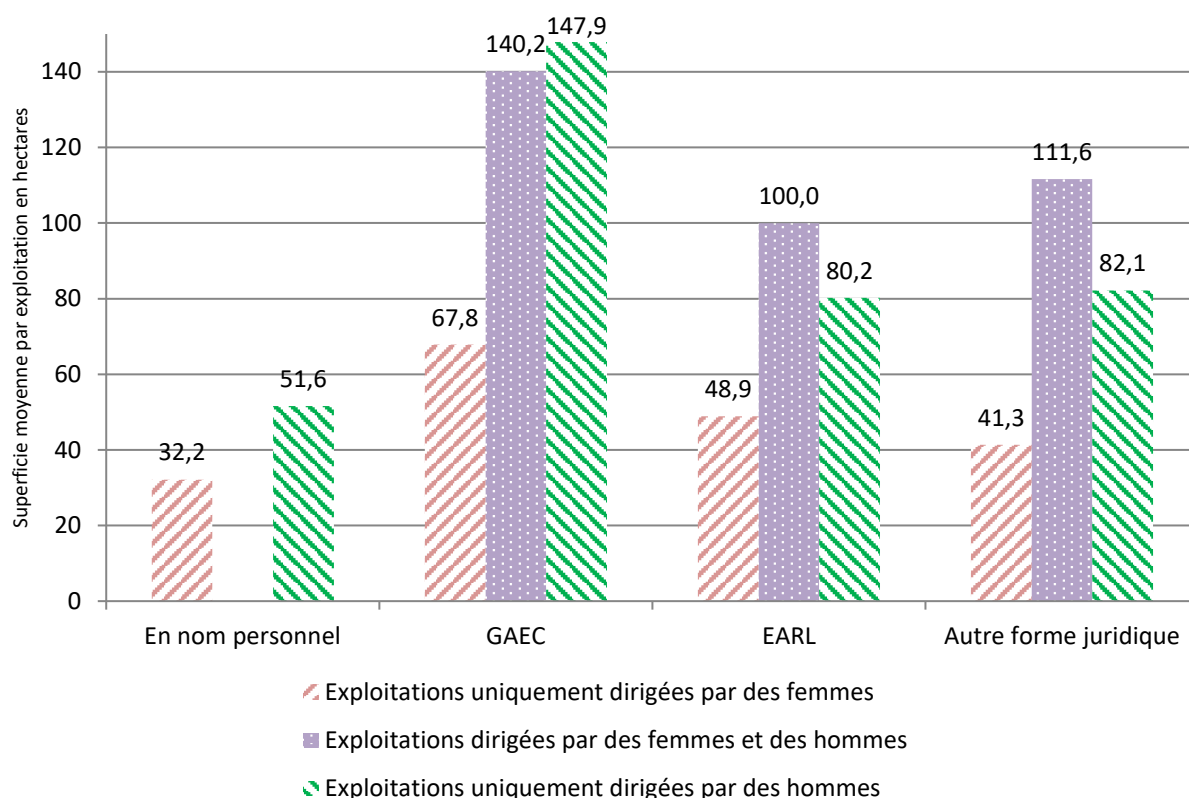
Quelle que soit la forme juridique de l'exploitation, la superficie moyenne par exploitation est inférieure dès lors que l'exploitation est uniquement dirigée par une ou plusieurs femmes (graphique 8).

Lorsque l'exploitation est en nom personnel, et uniquement dirigée par des femmes, la superficie moyenne de l'exploitation atteint 32,2 hectares en 2014, soit 37,7 % de moins que celle des exploitations en nom personnel uniquement menées par des hommes.

L'écart entre femmes et hommes est sensiblement le même en présence d'exploitations constituées en EARL : la superficie moyenne des exploitations uniquement dirigées par des femmes est inférieure de 39,1 % à celle des exploitations en EARL uniquement dirigées par des hommes.

En revanche, la superficie moyenne des exploitations ayant une forme juridique autre qu'individuelle, Gaec ou EARL est deux fois moins importante lorsque les dirigeants sont uniquement féminins : dans ce cas, la superficie moyenne s'élève à 41,3 hectares en 2014 (contre 82,1 hectares pour les exploitations uniquement dirigées par des hommes).

GRAPHIQUE 8
SUPERFICIE MOYENNE PAR EXPLOITATION SELON LE SEXE DES DIRIGEANTS ET
LA FORME JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION - ANNEE 2014



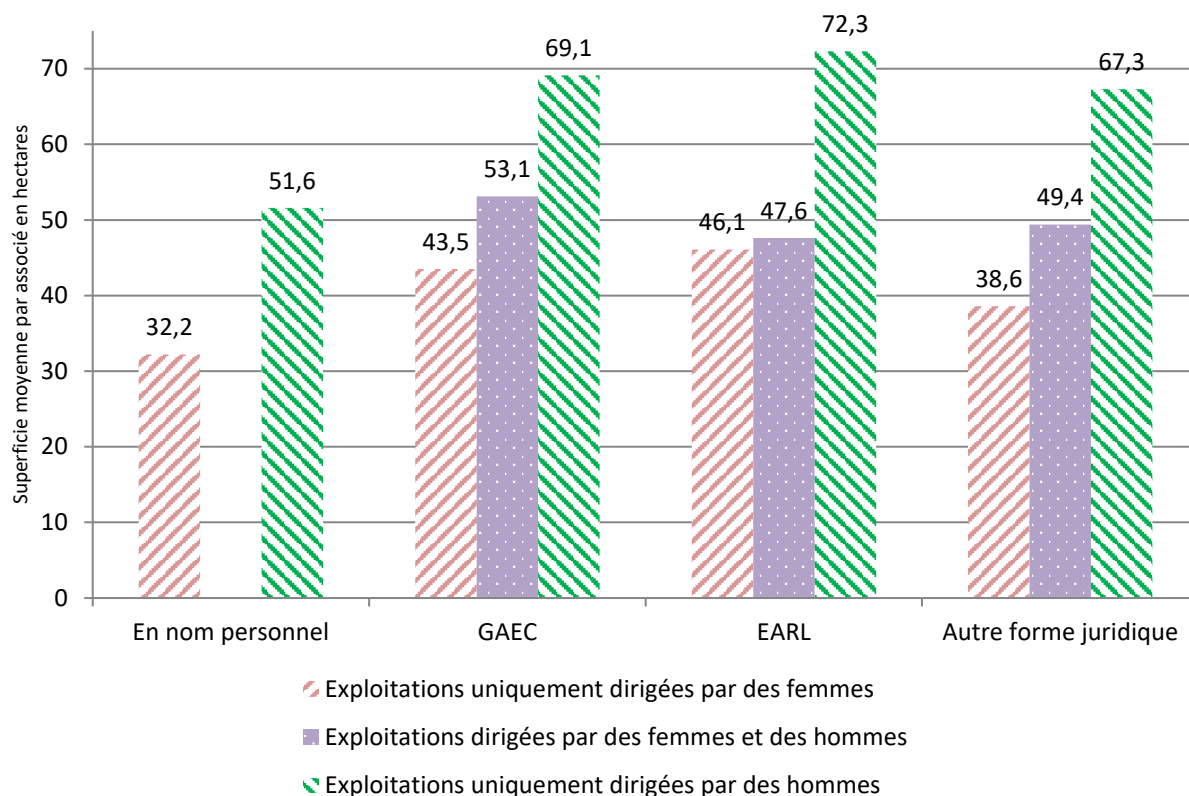
Source : MSA

Quant à la superficie moyenne exploitée par associé, elle est systématiquement inférieure lorsque les exploitations sont uniquement dirigées par des femmes, et ce quelle que soit la forme juridique de l'exploitation (graphique 9).

La superficie moyenne par associé s'élève à 43,5 hectares dans les exploitations uniquement dirigées par des femmes et constituées en Gaec ; dans les exploitations ayant des dirigeants exclusivement masculins, la superficie moyenne par associé atteint 69,1 hectares.

Dans les exploitations en EARL, la superficie moyenne par associé s'élève à 46,1 hectares lorsque les dirigeants sont uniquement féminins alors qu'elle atteint 72,3 hectares lorsque tous les dirigeants sont des hommes.

GRAPHIQUE 9
SUPERFICIE MOYENNE PAR ASSOCIE SELON LE SEXE DES DIRIGEANTS ET
LA FORME JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION - ANNEE 2014



Source : MSA

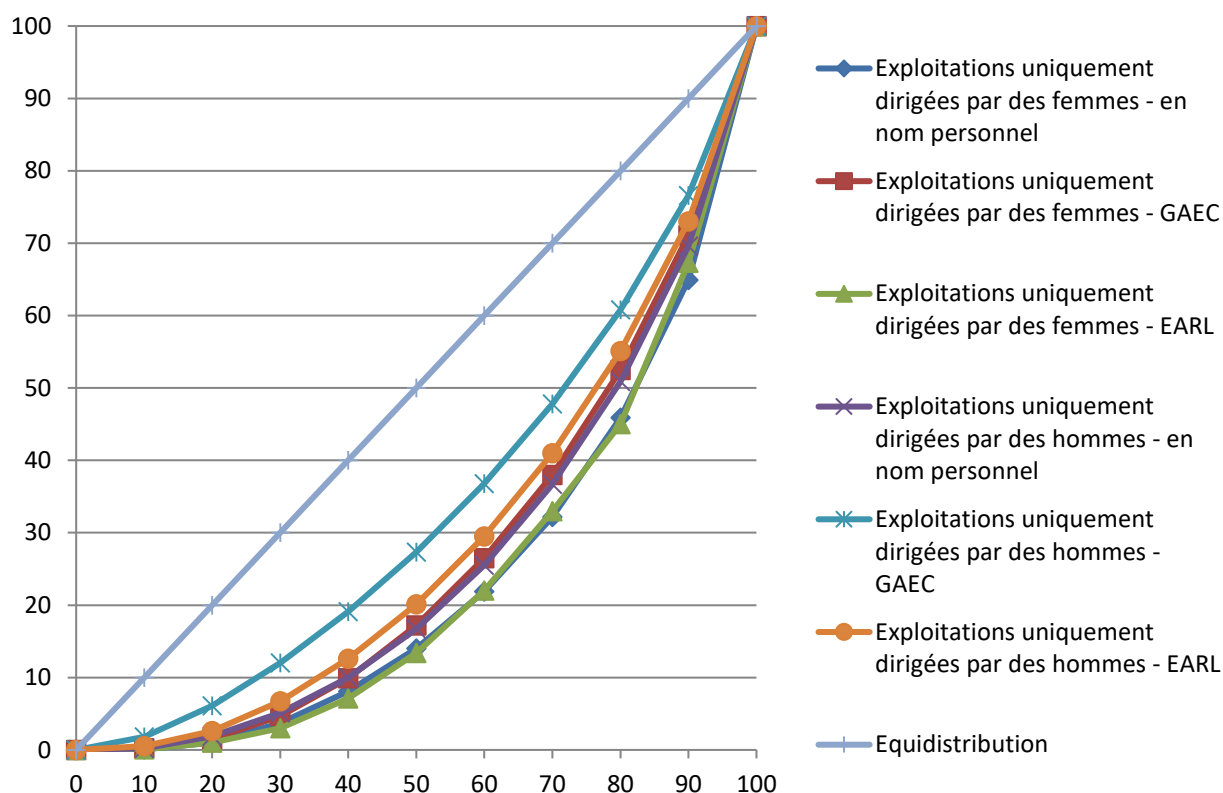
Le partage de la superficie d'exploitation est plus inégalitaire parmi les femmes que parmi les hommes, et ce quelle que soit la forme juridique de l'exploitation (graphique 10).

Concernant les exploitations en nom personnel uniquement dirigées par des femmes, 50 % d'entre elles possèdent 14 % de la superficie occupée par ces exploitations et 10 % d'entre elles détiennent plus du tiers de la superficie totale.

En Gaec, la moitié des exploitations pilotées par des femmes possède 17,2 % de la superficie d'exploitation et 10 % de ces exploitations détiennent près de 29 % des terres.

Parmi les exploitations uniquement dirigées par des hommes, le partage des terres est un peu moins inégalitaire, surtout lorsque les exploitations sont constituées en Gaec : la moitié des exploitations détiennent plus de 27 % de la superficie totale et 10 % en possèdent un tout petit quart.

GRAPHIQUE 10
CONCENTRATION DE LA SUPERFICIE EXPLOITEE PAR
CHEF D'EXPLOITATION EN FONCTION DU SEXE DES DIRIGEANTS ET DE LA FORME DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2014



Source : MSA

1.9 La répartition de l'assiette brute est très inégalitaire, tant chez les femmes que chez les hommes, au forfait comme au réel

En 2014, l'assiette brute de cotisations des femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles au forfait s'élève à 153,9 millions d'euros, soit près de 28 % de l'assiette totale de l'ensemble des chefs au forfait.

Au réel, l'assiette brute de cotisations des cheffes atteint 1,1 milliard d'euros en 2014, soit 15,5 % de l'assiette totale de l'ensemble des chefs imposés au réel.

Les inégalités de partage de cette assiette sont importantes parmi les cheffes, qu'elles soient au forfait ou au réel, dans une exploitation en nom personnel ou dans une société (graphique 11).

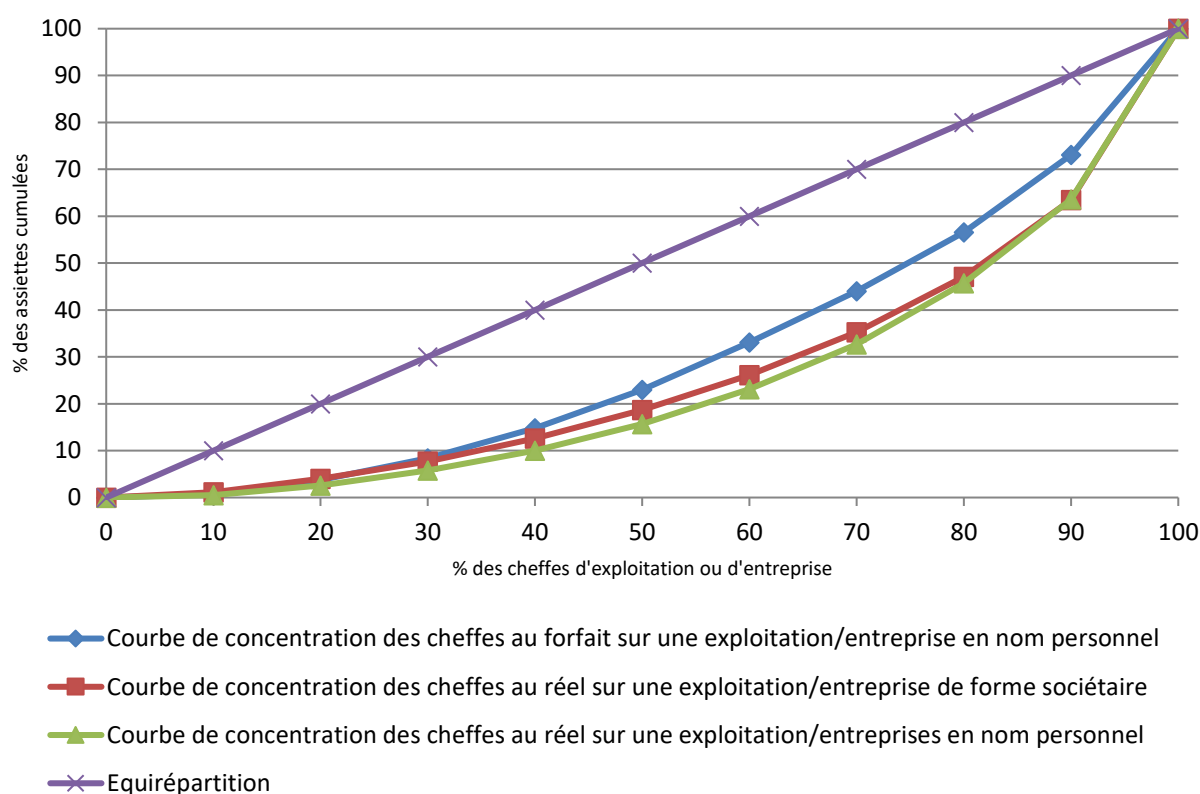
Imposées au forfait et dans une exploitation en nom personnel, 50 % des cheffes ayant les revenus les plus faibles se partagent 23 % de l'assiette de cotisations ; 10 % des cheffes ayant les plus hauts revenus se partagent environ 27 % de l'assiette de cotisations.

Lorsqu'elles sont au réel et qu'elles dirigent une exploitation en nom personnel, 50 % de celles qui ont les plus bas revenus se partagent 15,7 % de l'assiette ; les 10 % de cheffes ayant les revenus les plus élevés détiennent 26,4 % de l'assiette de cotisations.

Imposées au réel dans une exploitation ou entreprise de forme sociétaire, 50 % des cheffes ayant les plus petits revenus détiennent 18,7 % de l'assiette de cotisations tandis que 10 % des cheffes ayant les revenus les plus élevés se partagent 26,5 % de l'assiette de cotisations.

Qu'ils soient imposés au réel ou au forfait, qu'ils soient dans une exploitation/entreprise en nom personnel ou en forme sociétaire, les inégalités de partage de l'assiette brute de cotisations des chefs masculins sont de même ampleur que celles observées chez les femmes chefs.

GRAPHIQUE 11
CONCENTRATION DE L'ASSIETTE BRUTE DES FEMMES
CHEFS D'EXPLOITATION EN 2014



Source : MSA

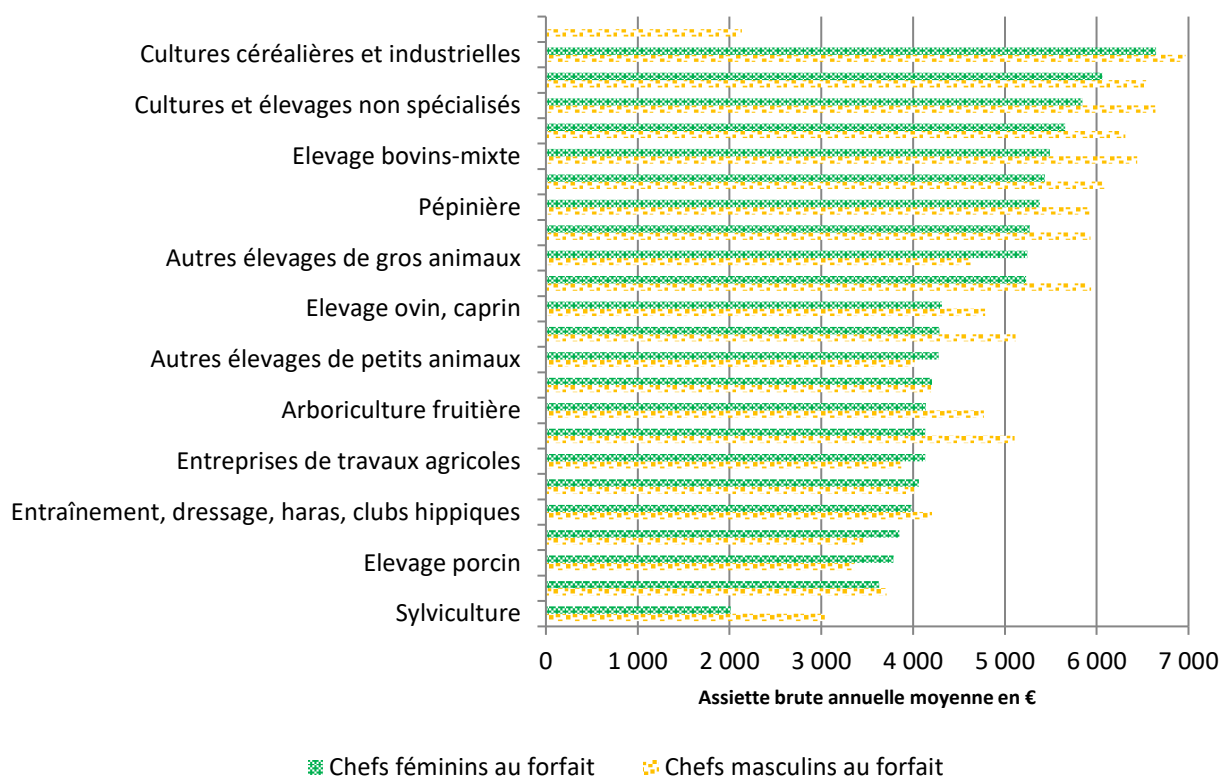
Au forfait comme au réel, dans une majorité d'activités agricoles, les hommes dégagent de leur activité non salariée agricole, une rémunération supérieure à celle des femmes.

Au forfait, toute activité de production confondue, les cheffes tirent de leur activité un revenu professionnel annuel moyen de 5 062 € en 2014, en hausse de 1,5 % par rapport à l'an passé mais inférieur de 9 % à celui des hommes.

Certaines activités agricoles s'avèrent plus rémunératrices que d'autres (graphique 12) ; c'est le cas notamment des cultures céréalières et industrielles, de la conchyliculture, des cultures et élevages non spécialisés et des paludiers/sauniers, où le revenu professionnel annuel moyen en 2014 oscille entre 5 600 et 6 600 €, un niveau inférieur de 5 à 14 % à celui des hommes.

En revanche, les activités sylvicoles, cuniculicoles, avicoles et toute la filière cheval – élevage et activités d'entraînement, de dressage, et clubs hippiques – génèrent des revenus professionnels annuels moyens inférieurs à 4 000 € pour les cheffes.

GRAPHIQUE 12
ASSIETTE BRUTE ANNUELLE MOYENNE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AU FORFAIT
PAR SEXE ET ACTIVITE AGRICOLE EN 2014



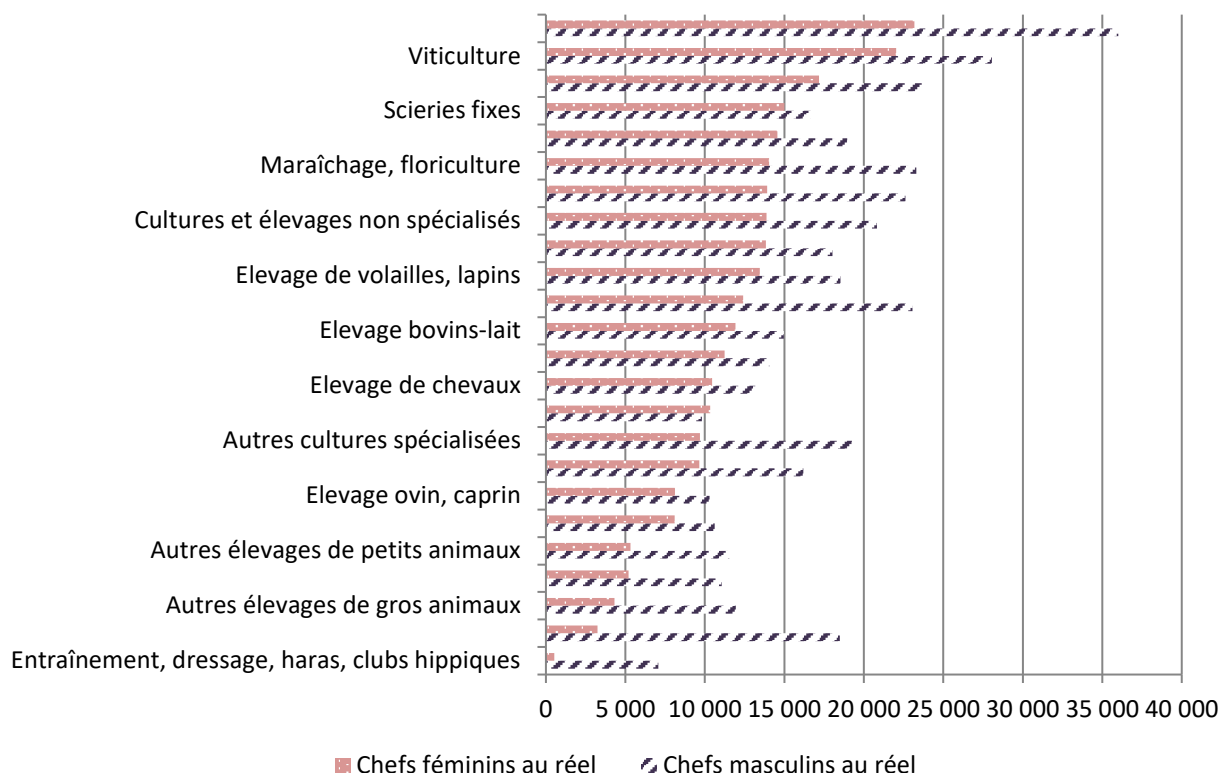
Source : MSA

En 2014, 73,1 % des cheffes sont imposées au réel, soit près de 82 800 femmes. De leur activité non salariée agricole, elles retirent un revenu professionnel annuel moyen de 13 888 €, en progression de 6 % par rapport à 2013 mais inférieur de plus de 33 % à celui des chefs également imposés au réel.

Au réel, les activités qui génèrent les revenus professionnels annuels les plus élevés pour les cheffes en 2014 sont les cultures céréalières et industrielles (23 172 €), la viticulture (22 041 €), l'élevage porcin (17 182 €) et les scieries fixes (15 000 €) (graphique 13). Les écarts entre hommes et femmes sont particulièrement criants puisque dans la filière céréalière, les revenus professionnels annuels moyens des femmes sont inférieurs de 55 % à ceux des hommes, l'écart atteint près de 38 % dans la filière porcine et 27,3 % en viticulture.

A contrario, les clubs hippiques, la sylviculture, les autres élevages de gros animaux et les activités liées à la récolte de sel dégagent les revenus professionnels annuels moyens les plus faibles pour les cheffes : ils n'excèdent pas 4 000 € par an en moyenne et sont inférieurs à ceux des hommes, exception faite de la viticulture.

GRAPHIQUE 13
ASSIETTE BRUTE ANNUELLE MOYENNE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AU REEL
PAR SEXE ET ACTIVITE AGRICOLE EN 2014



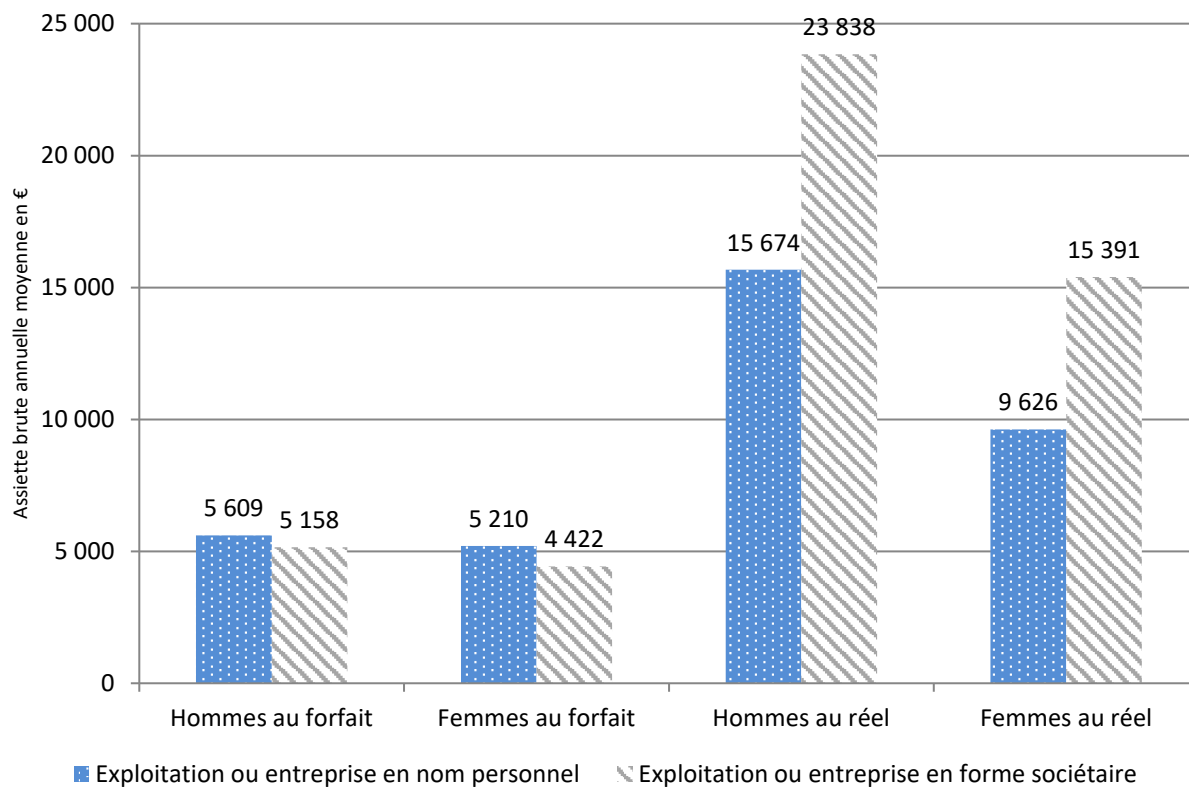
Source : MSA

Les revenus professionnels annuels moyens des chefs masculins sont plus élevés que ceux des cheffes, au forfait comme au réel, dans une exploitation/entreprise en nom personnel ou en forme sociétaire (graphique 14).

Lorsque la forme de l'exploitation ou de l'entreprise est en nom personnel, le revenu professionnel annuel moyen des femmes au forfait s'élève à 5 210 €, un revenu de 7 % inférieur à celui des hommes. Lorsqu'elles sont dans une exploitation ou une entreprise de forme sociétaire, le revenu professionnel annuel moyen des femmes est inférieur de 14,3 % à celui des hommes (4 422 € contre 5 158 € en 2014).

Au réel, les femmes perçoivent un revenu professionnel annuel moyen de 9 626 € dans une exploitation ou une entreprise en nom personnel et 15 391 € dans le cas d'une société ; contrairement à l'imposition au forfait, l'écart entre femmes et hommes reste de même ampleur en présence d'une exploitation/entreprise en nom personnel ou d'une forme sociétaire.

GRAPHIQUE 14
ASSIETTE BRUTE ANNUELLE MOYENNE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE
PAR SEXE, REGIME D'IMPOSITION ET FORME JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION EN 2014



Télécharger les données au format Excel : 

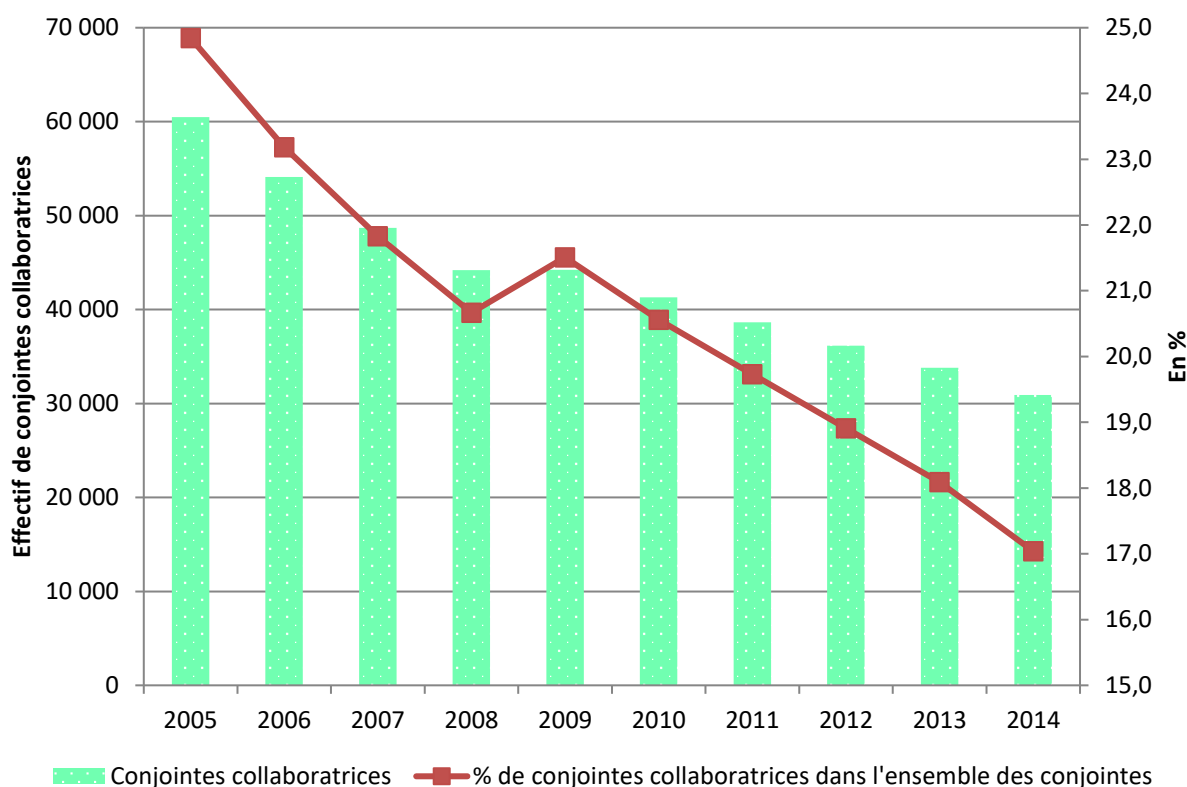
2. LES FEMMES CONJOINTES ACTIVES DANS L'ENTREPRISE

2.1 Le statut de collaboratrice d'exploitation concerne 1/6ème des conjointes de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles

En 2014, parmi l'ensemble des conjointes d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles, 17 % d'entre elles – ce qui représente moins de 31 000 personnes – sont affiliées à la MSA en qualité de conjointes actives sur l'exploitation ou dans l'entreprise (graphique 15). Elles ont le statut de collaboratrices d'exploitation et à ce titre bénéficient de droits à la retraite en contrepartie du paiement d'une cotisation. Moins de 5 100 collaborateurs d'exploitation sont de sexe masculin ; à titre de comparaison, le statut de collaborateur d'exploitation attire environ 6 % des conjoints d'exploitantes.

En un an, l'effectif de collaboratrices d'exploitation a baissé de - 8,5 %, celui des hommes de 0,6 %. Depuis 2005, le nombre de collaboratrices d'exploitation a été divisé par 2.

GRAPHIQUE 15
EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE CONJOINTES COLLABORATRICES ET PART REPRESENTEE
DANS L'ENSEMBLE DES CONJOINTES D'EXPLOITANTS ENTRE 2005 ET 2014



Source : MSA

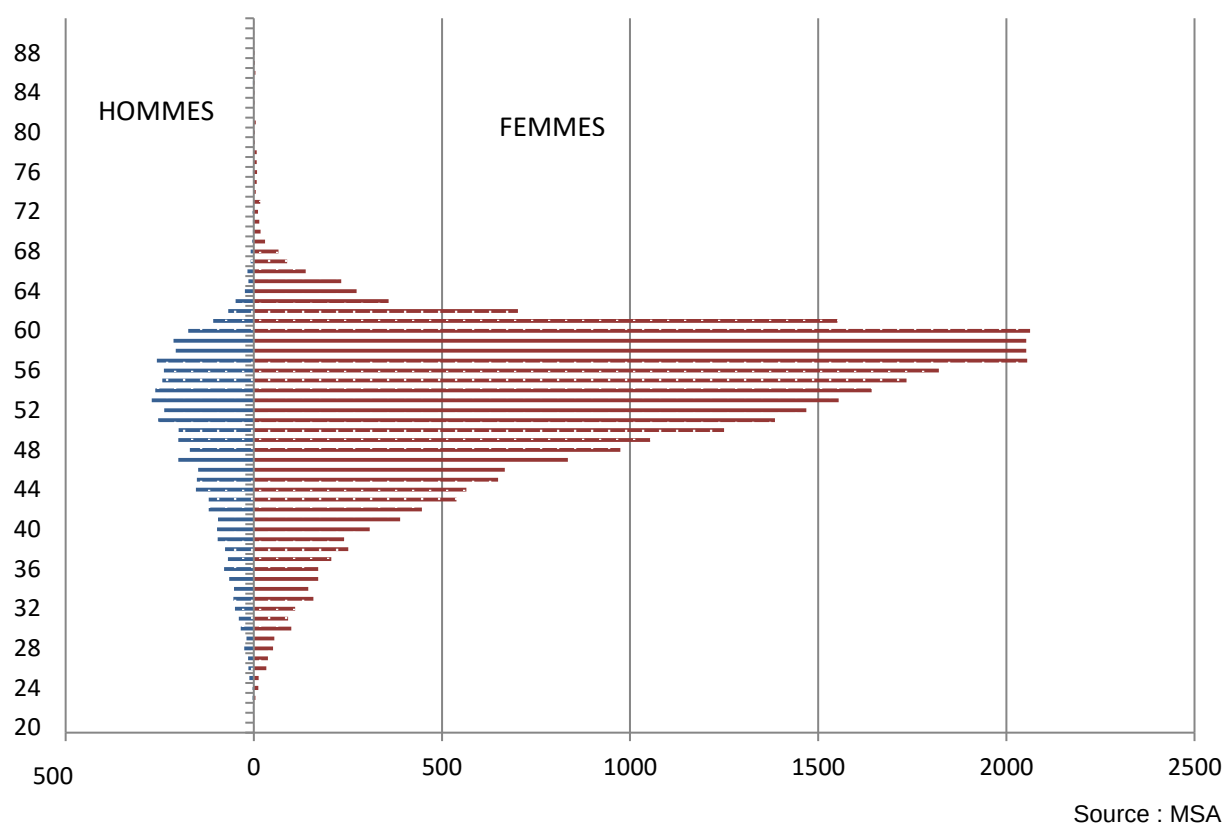
2.2 L'âge moyen des collaboratrices d'exploitation est de 53 ans

Les collaboratrices d'exploitation sont principalement des femmes d'âge mûr voire très mûr ; la moyenne d'âge s'élève à 53 ans en 2014 et les classes d'âge les plus fournies se situent entre 48 et 62 ans (graphique 16).

Pour les hommes ayant le statut de collaborateur, l'âge moyen est de 49,7 ans et les effectifs les plus nombreux se situent entre 47 et 60 ans.

L'examen de la pyramide met également en exergue que les effectifs de collaborateurs d'exploitation vont se réduire considérablement voire se tarir, dès lors que les générations les plus anciennes auront fait valoir leurs droits à la retraite.

GRAPHIQUE 16
REPARTITION DES COLLABORATEURS D'EXPLOITATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE EN 2014

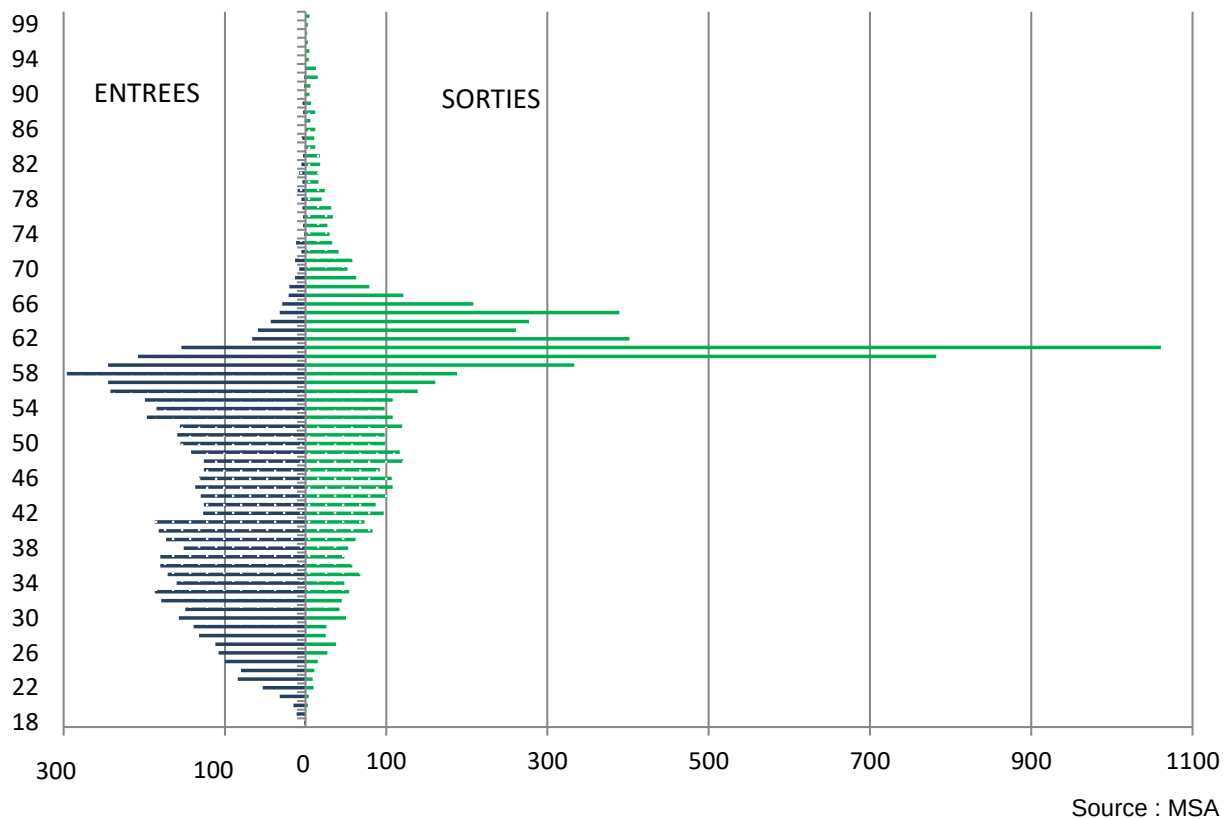


2.3 Le statut de collaborateur d'exploitation est voué à l'extinction à moyen terme

Confidentielles avant 25 ans, les entrées dans le statut de collaborateur d'exploitation sont numériquement peu nombreuses jusqu'à 52 ans et au-delà de 60 ans (moins de 200 entrées par âge) (graphique 17). Il y a un pic d'entrées entre 53 et 60 ans, pour compléter sa carrière professionnelle en vue d'une retraite ultérieure.

Concernant les sorties, plus de 54 % d'entre elles sont opérées après l'âge de 52 ans. De plus, elles sont jusqu'à 12 fois supérieures au nombre d'entrées aux mêmes âges.

GRAPHIQUE 17
COMPARAISON DES AGES DES COLLABORATRICES D'EXPLOITATION
ENTRANT EN ACTIVITE ET DE CELLES QUITTANT L'ACTIVITE EN 2014

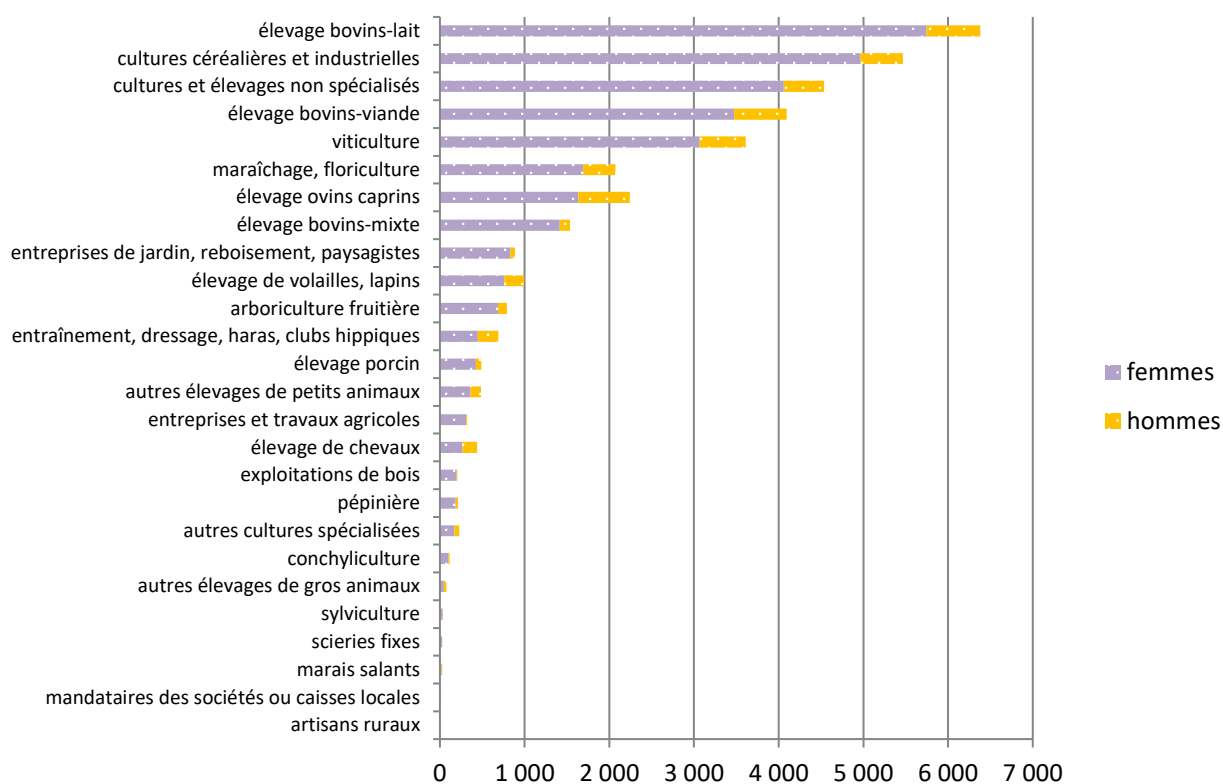


2.4 Les collaboratrices d'exploitation sont essentiellement présentes dans les exploitations agricoles traditionnelles en nom personnel

En 2014, 70,4 % des collaboratrices d'exploitation travaillent sur une exploitation ou dans une entreprise en nom personnel (graphique 18).

Elles travaillent majoritairement dans des structures d'élevage laitier, de cultures céréalières et industrielles, de polyculture associée à de l'élevage, d'élevage bovin pour la viande ou de viticulture. De l'agriculture traditionnelle finalement. Cette hiérarchie des orientations de production est quasi-identique à celles des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles.

GRAPHIQUE 18
L'ACTIVITE DES CONJOINTES ACTIVES SUR L'EXPLOITATION
SELON LA CATEGORIE DE RISQUE ACCIDENT DU TRAVAIL EN 2014



Source : MSA

2.5 La dimension économique des entreprises dans lesquelles figure une collaboratrice d'exploitation est supérieure à la moyenne

Les exploitations et entreprises agricoles qui emploient des conjointes collaboratrices d'exploitation représentent une superficie totale de 2,1 millions d'hectares, soit moins de 9 % de la superficie mise en valeur par l'ensemble des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles. En présence de conjointes collaboratrices d'exploitation, la superficie moyenne des exploitations est de 62,8 hectares.

L'ensemble des revenus des exploitations et entreprises agricoles ayant des conjoints collaborateurs représente 692,2 millions d'euros, soit 9 % de l'assiette brute totale de l'ensemble des chefs et l'assiette brute moyenne s'élève à 19 250 € en 2014, de 18 % supérieure à celle observée pour l'ensemble des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles.

Télécharger les données au format Excel :



Chiffres clés pour les femmes non salariées en production agricole en 2014

113 200 femmes chefs d'exploitation présentes en janvier. 5 300 entrées de cheffes dans le régime Superficie totale possédée par les femmes chefs d'entreprise : 4,4 millions ha Superficie moyenne des exploitantes : 38,4 ha Age moyen des cheffes : 51,4 ans Proportion de moins de 40 ans : 14,6 % Proportion de plus de 55 ans : 38,2 % Proportion de femmes chef d'entreprise : dans l'ensemble des chefs : 23,9 %	Proportion de femmes chefs imposées au réel : 73,1 % Assiette brute des femmes chefs d'exploitation: 1,2 milliard d'euros Proportion de cheffes en nom personnel : 40,9 % 30 900 collaboratrices d'exploitation. Superficie moyenne de l'exploitation où la conjointe est collaboratrice d'exploitation : 62,8 ha 9% de l'assiette brute totale détenue par les chefs d'exploitation dont la conjointe est collaboratrice d'exploitation
--	--

Sigles utilisés :

CE : Chefs d'exploitation
 EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée
 Gaec : Groupement agricole d'exploitation en commun
 Ha : Hectare
 MSA : Mutualité sociale agricole
 SAU : Surface agricole utile

3. LES FEMMES SALARIEES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

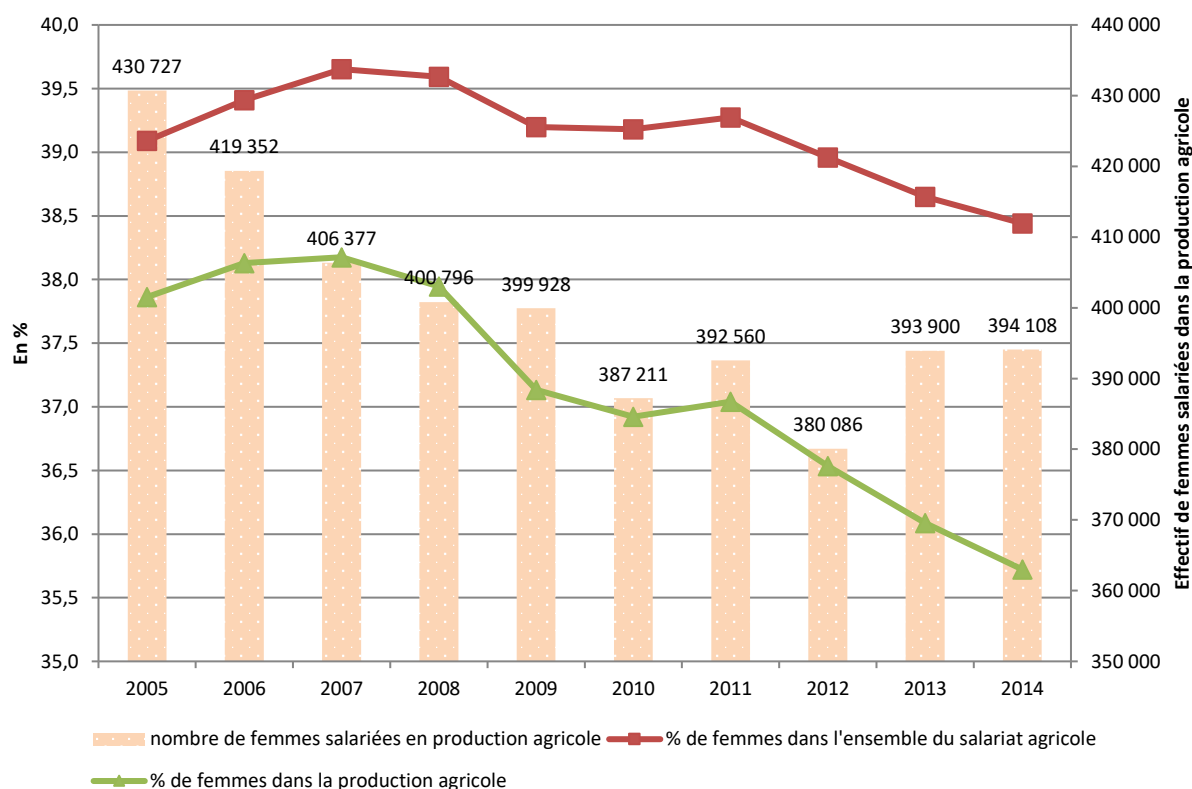
3.1 Les femmes délaissent peu à peu la production agricole pour d'autres activités dans l'agriculture

En 2014, 38,4 % des salariés affiliés au régime agricole sont des femmes, soit près de 643 000 personnes. Depuis dix ans, le nombre de femmes salariées employées dans l'agriculture au sens large a diminué de - 4,5 % alors que côté masculin, la baisse est moindre avec - 1,9 % sur la même période.

Quant au secteur de la production agricole, il emploie 394 000 femmes en 2014, un effectif en baisse de - 8,5 % depuis 2005, avec toutefois une amorce de stabilisation depuis un an (graphique 19). Depuis dix ans, le nombre de salariés de sexe masculin est resté stable (+ 0,3 %) mais les évolutions sont plus erratiques et indépendantes de la durée du travail : baisse des effectifs de - 3 à - 4 % jusqu'en 2007, instabilité entre 2008 et 2012, puis hausses marquées depuis 2012 (+ 5,7 % en 2013 et + 1,7 % en 2014).

En production agricole, 35,7 % des salariés sont des femmes en 2014, une proportion en constante baisse depuis dix ans. Le salariat féminin est moins présent dans ce secteur – même s'il est encore prépondérant – puisqu'il représente 61 % du salariat féminin en 2014 : c'est trois points de moins qu'en 2005. Les femmes sont employées dans d'autres secteurs du régime agricole.

GRAPHIQUE 19
EVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES SALARIEES EN PRODUCTION AGRICOLE,
DU TAUX DE FEMINISATION DU SALARIAT AGRICOLE ET DANS LA PRODUCTION AGRICOLE ENTRE 2005 ET 2014



Source : MSA

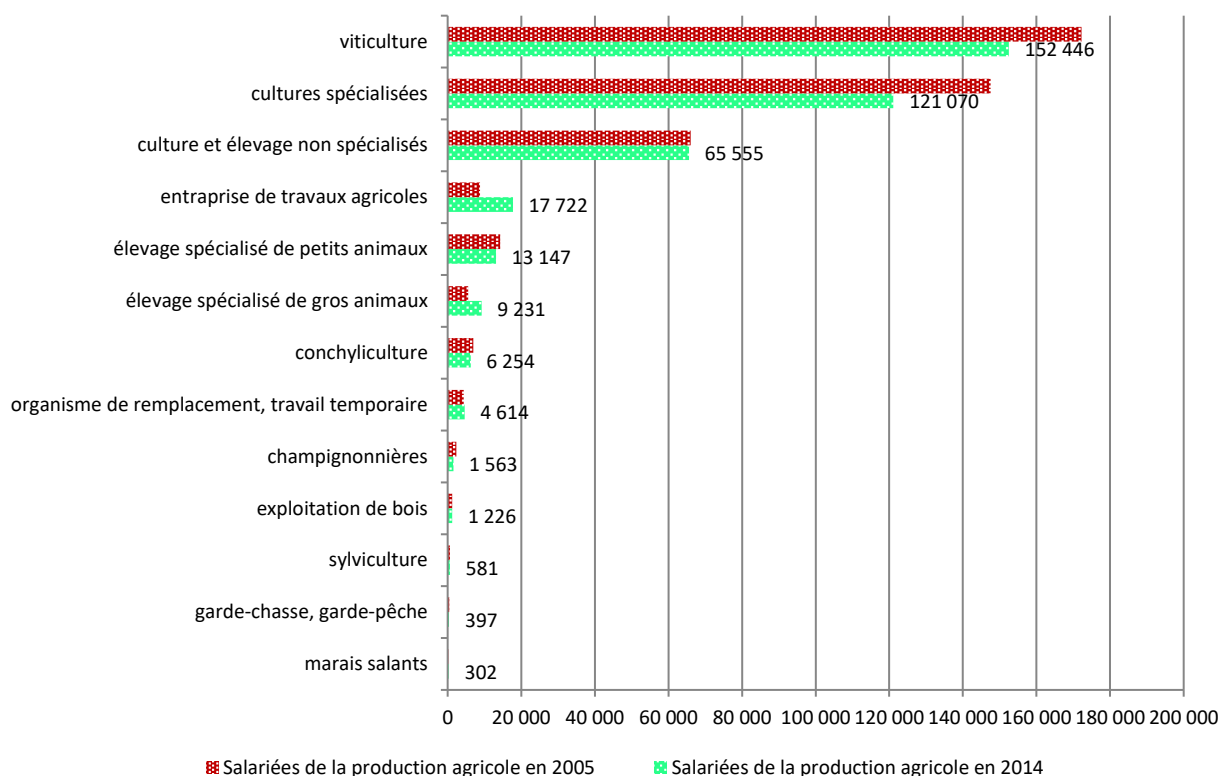
3.2 Viticulture et cultures spécialisées concentrent plus des deux tiers des emplois féminins en production agricole

En 2014, les salariées de la production agricole occupent un emploi viticole dans 38,8 % des cas, en cultures spécialisées (30,7%), ou en cultures et élevages non spécialisés (16,6 %) (graphique 20). Dix ans plus tôt, cette hiérarchie était déjà d'actualité.

En revanche, les évolutions par branche sont contrastées. Depuis 2005, le nombre de femmes employées dans l'élevage spécialisé de gros animaux a progressé de + 66 %, à l'instar des entreprises de travaux agricoles où l'emploi salarié féminin a été multiplié par deux. A contrario, dans les champignonnières, les cultures spécialisées ou en viticulture, les effectifs salariés féminins ont sensiblement diminué : respectivement - 34 %, - 18 % et - 11,5 %.

Par ailleurs, la répartition de l'emploi féminin selon les différentes activités de la production agricole a subi de nombreuses modifications depuis 2005. Les cultures spécialisées qui employaient plus de 34 % des femmes de la production agricole en 2005 n'en emploient guère plus de 31 % en 2014 ; il en est de même pour la viticulture (40 % en 2005, 38,7 % en 2014). A contrario, l'élevage spécialisé de gros animaux, la polyculture-élevage ou les entreprises de travaux agricoles ont un poids relatif – en termes d'emplois féminins dans la production agricole – plus important aujourd'hui qu'en 2005. Côté masculin, la répartition de l'emploi est stable entre 2005 et 2014, à l'exception des cultures spécialisées et des entreprises de travaux agricoles. Les premières, qui employaient 27,3 % des hommes de la production agricole en 2005, n'en emploient plus que 24,2 % en 2014 ; quant aux secondes, elles emploient près de 9 % des salariés masculins de la production agricole, soit 3 points de plus qu'en 2005.

GRAPHIQUE 20
REPARTITION DES SALARIEES DE LA PRODUCTION AGRICOLE PAR ACTIVITE EN 2005 ET EN 2014



Source : MSA

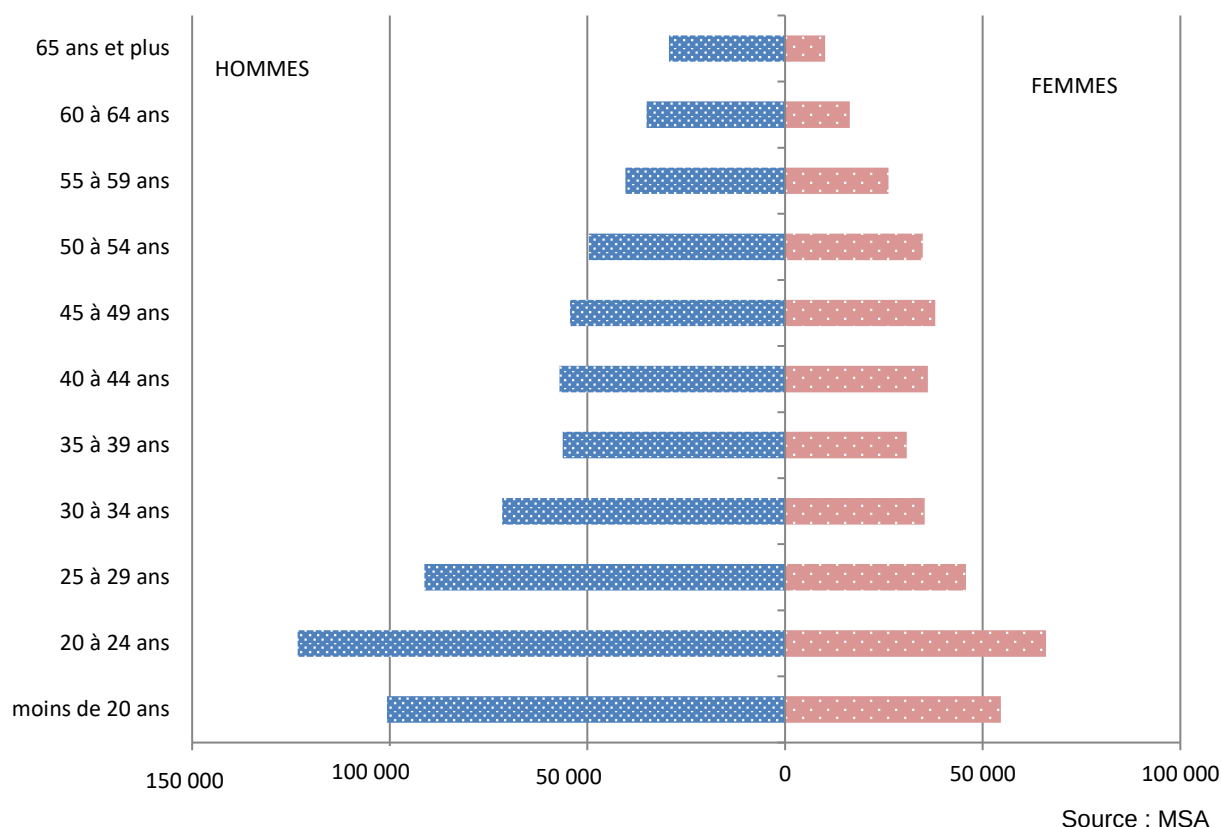
3.3 L'âge moyen des femmes salariées en production agricole est de 38,7 ans en 2014

Les femmes employées en production agricole ont 38,7 ans en moyenne en 2014, un âge supérieur à celui des hommes (37,2 ans).

Les moins de 25 ans représentent 30,5 % des effectifs féminins (graphique 21) ; c'est un point de plus chez les hommes.

Les plus gros écarts entre les deux sexes résident après 24 ans : les 25-39 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les salariés de sexe masculin (30,9 % parmi les hommes, 28,4 % parmi les femmes) ; quant aux 40-49 ans, ils représentent 34,3 % des effectifs féminins, contre 28,4 % pour les hommes.

GRAPHIQUE 21
REPARTITION DES SALARIES DE LA PRODUCTION AGRICOLE PAR SEXE ET AGE EN 2014



Par ailleurs, certaines activités de la production agricole emploient davantage de salariés jeunes ou très jeunes comme les cultures spécialisées, l'élevage spécialisé de gros animaux, à l'instar des marais salants, de la polyculture-élevage ou des organismes de remplacement et de travail temporaire (tableau 3) : l'âge moyen y est inférieur à celui observé dans l'ensemble de la production agricole, dans l'ensemble du salariat agricole, tant pour les femmes que pour les hommes.

En revanche, les champignonnières, la filière bois ou les gardes-chasse, gardes-pêche sont des filières plus âgées.

TABLEAU 3
AGE MOYEN PAR SEXE ET PAR ACTIVITE EN 2014

SECTEUR D'ACTIVITE	FEMMES	HOMMES
Cultures spécialisées	36,3 ans	35 ans
Champignonnières	44,8 ans	41,5 ans
Elevage spécialisé de gros animaux	34,2 ans	35,5 ans
Elevage spécialisé de petits animaux	39 ans	37,1 ans
Conchyliculture	39,4 ans	37,1 ans
Marais salants	36,5 ans	36,1 ans
Polyculture-Elevage	35 ans	33,7 ans
Viticulture	39,3 ans	39,4 ans
Sylviculture	44,2 ans	41,1 ans
Exploitation de bois	42 ans	36,2 ans
Entreprises de travaux agricoles	38,1 ans	35 ans
Gardes-chasse, gardes-pêche	42,7 ans	43,6 ans
Organismes de remplacement et de travail temporaire	36,8 ans	35,6 ans
<i>PRODUCTION AGRICOLE</i>	<i>38,7 ans</i>	<i>37,2 ans</i>
ENSEMBLE DES SALARIES	39,7 ans	39,2 ans

Source : MSA

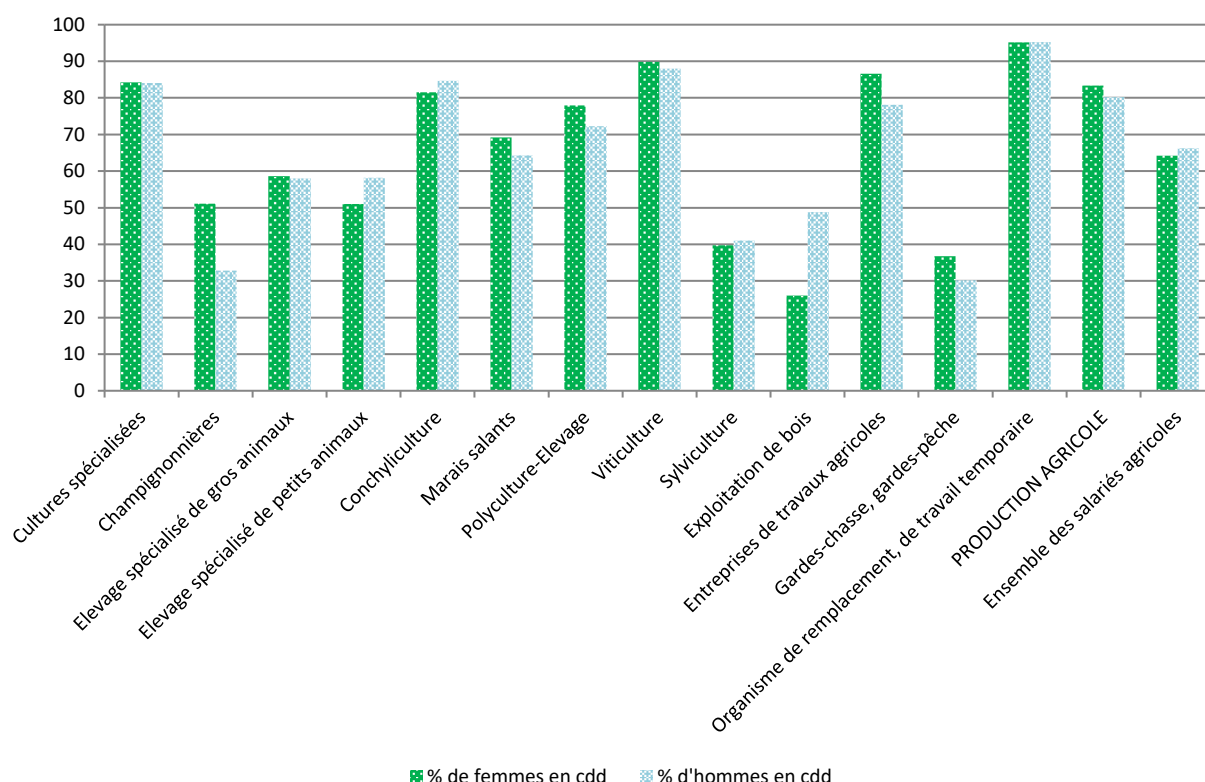
3.4 Plus de 83 % des emplois salariés féminins en production agricole sont des CDD

Le CDD occupe une place hégémonique en production agricole puisque 83,4 % des salariées du secteur en sont titulaires, soit environ 328 600 contrats en 2014 (80,2 % des hommes employés en production agricole sont en CDD, soit 569 000 contrats) (graphique 22).

La production agricole représente à elle seule près de 80 % des CDD féminins de l'agriculture et plus de 83 % des CDD masculins.

Le recours au CDD prédomine particulièrement en viticulture, et en cultures spécialisées ; parmi toutes les femmes titulaires d'un CDD en production agricole, 41,7 % sont employées en viticulture et 31 % dans les cultures spécialisées ; de plus, 90 % des femmes en viticulture et 84,2 % des salariées des cultures spécialisées ont un contrat à durée déterminée.

GRAPHIQUE 22
PROPORTION DE SALAIRES EN CDD PAR SEXE ET PAR ACTIVITE EN 2014



Source : MSA

3.5 Parité des salaires hommes-femmes en CDD mais pas en CDI

En 2014, près de 52 % du volume d'heures de travail effectué par les femmes en production agricole, le sont par des femmes en CDD ; la proportion atteint 46,4 % pour les salariés de sexe masculin (tableau 4).

Quant au montant total des rémunérations des salariées, à peine 43 % sont perçus par les femmes en CDD ; chez les hommes, 39,2 % des rémunérations sont destinés aux salariés en CDD.

TABEAU 4
VOLUME D'HEURES DE TRAVAIL ET MONTANT DE LA REMUNERATION PAR SEXE ET NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL EN 2014

	Volume d'heures de travail en milliers d'heures		Montant de la rémunération en milliers d'euros	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
En contrat à durée déterminée	88 105	185 353	938 792	1 927 654
En contrat à durée indéterminée	82 437	214 065	1 252 948	2 985 281
TOTAL	170 542	399 418	2 191 740	4 912 935

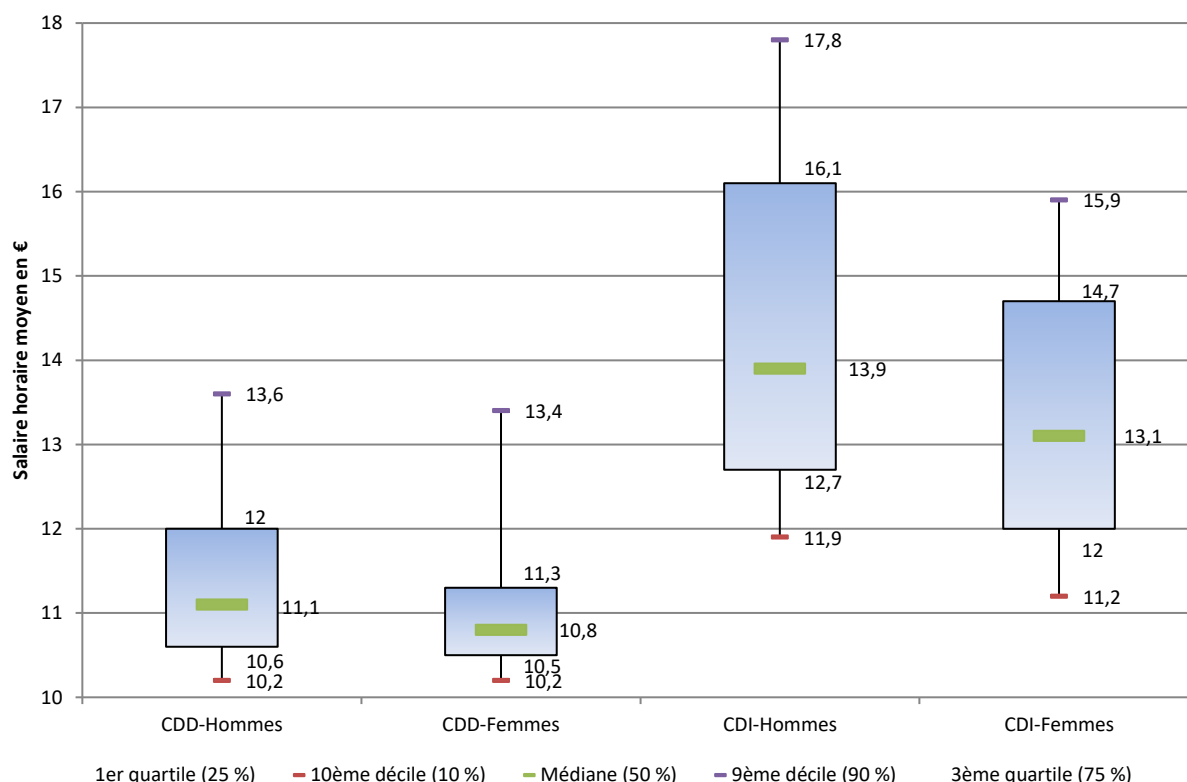
Source : MSA

En 2014, le salaire horaire médian des femmes en CDD s'élève à 10,8 euros, un niveau quasi-identique à celui des hommes (11,1 euros) (graphique 23). La dispersion des salaires horaires est toutefois plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Les écarts entre les deux sexes se situent uniquement au niveau du 3^e quartile où le salaire horaire féminin est inférieur de près de 6 % à celui des hommes ; ailleurs, l'écart de salaire horaire entre hommes et femmes ne dépasse pas 3 %. Le secteur de la production agricole semble donc pratiquer une politique d'égalité salariale pour leurs salariés en CDD.

Concernant les CDI, la dispersion des salaires horaires est également plus élevée chez les hommes que chez les femmes, ceci à tous les niveaux de rémunération. Le salaire horaire médian des femmes en CDI est inférieur de près de 6 % à celui des hommes ; au 3^e quartile, le salaire horaire féminin est inférieur d'environ 9 % au salaire horaire masculin et au 9^e décile, il est inférieur d'environ 11 %. Le secteur de la production agricole ne paraît pas pratiquer une parité des salaires entre femmes et hommes lorsqu'ils sont en CDI.

Les résultats doivent toutefois être considérés avec précaution puisque l'étude ne prend ni en compte les niveaux de qualification des salariés, ni leurs niveaux de responsabilité.

GRAPHIQUE 23
DISPERSION DES SALAIRES HORAIRES MOYENS PAR NATURE DE CONTRAT ET PAR SEXE EN 2014



Source : MSA

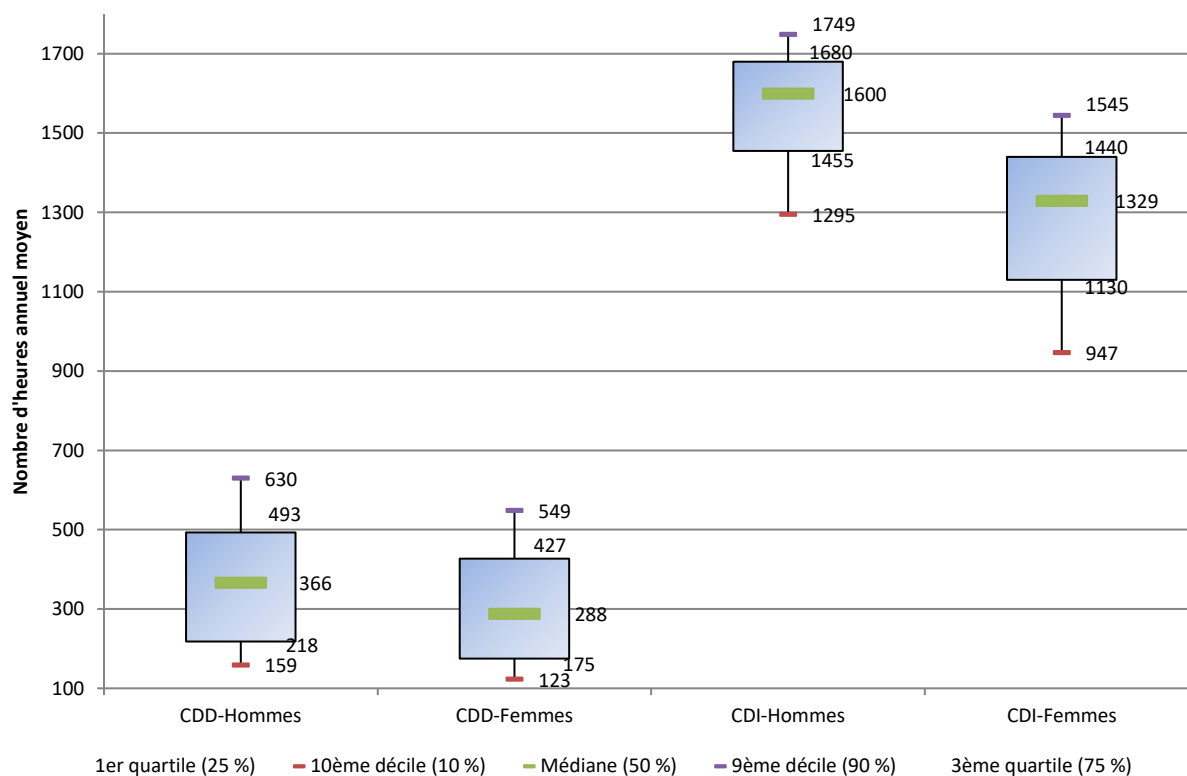
3.6 Un temps de travail inférieur marqué par le recours au temps partiel surtout en CDI

En CDD comme en CDI, le temps de travail moyen des femmes est inférieur voire très inférieur à celui des hommes, à tous les niveaux de découpage (1er décile, 1er quartile, médiane, 3è quartile, 9è décile) (graphique 24).

En CDD, les écarts de temps de travail moyen entre les deux sexes sont maximum jusqu'à la médiane ; au-delà, les écarts sont moindres. Ainsi, au 1er décile, les femmes travaillent en moyenne 123 heures au cours de l'année 2014, soit une durée inférieure de 22,6 % au temps de travail masculin. Les femmes titulaires d'un CDD en 2014 réalisent un temps de travail médian de 288 heures annuelles tandis que leurs homologues masculins en effectuent 366, soit un écart de 21,3 % entre les deux sexes. En revanche, au 9è décile, le temps de travail annuel moyen des femmes en CDD est inférieur à celui des hommes d'environ 13 %.

En CDI, le temps de travail féminin est inférieur au temps de travail masculin quel que soit le niveau de découpage observé ; au 1er décile, le temps de travail féminin – 1 130 heures – est inférieur de près de 27 % à celui des hommes. Le temps de travail médian des femmes est de 1 329 heures en 2014 alors qu'il est de 1 600 heures pour les hommes, soit un écart d'environ 17 %. Parmi les temps de travail moyens les plus élevés, les temps de travail féminins sont inférieurs de 12 à 14 % à ceux de leurs homologues masculins.

GRAPHIQUE 24
DISPERSION DES TEMPS DE TRAVAIL MOYENS PAR NATURE DE CONTRAT ET PAR SEXE EN 2014



Source : MSA

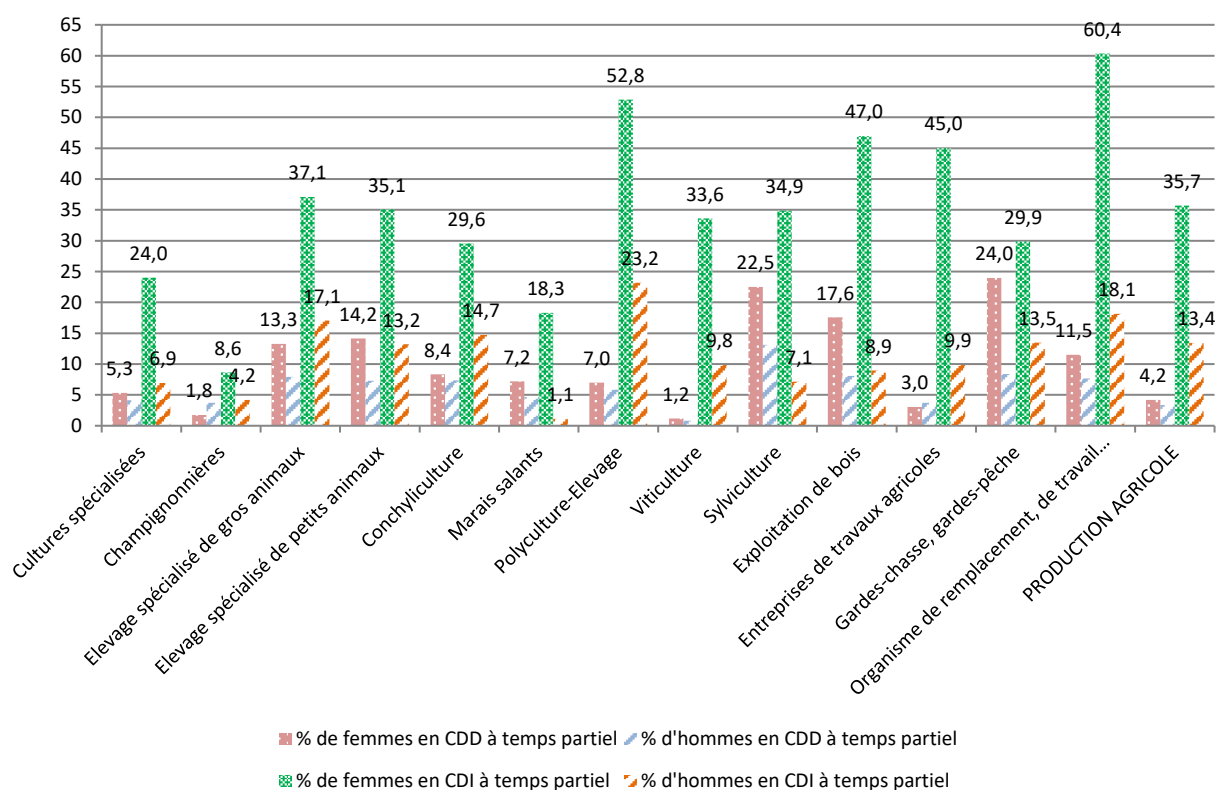
En production agricole, 4,2 % des femmes ayant un CDD sont à temps partiel (contre 3,4 % de leurs homologues masculins) (graphique 25). En CDI, elles sont 35,7 % à travailler à temps partiel alors que seulement 13,4 % des hommes en CDI ont fait ce choix.

Les femmes en CDD sont plus fréquemment à temps partiel lorsqu'elles travaillent dans des organismes de remplacement et de travail temporaire (24 % des femmes sont à temps partiel), en sylviculture (22,5 %), dans l'exploitation du bois (17,6 %) ou dans l'élevage spécialisé d'animaux gros ou petits (13 à 14 %).

En CDI, le temps partiel concerne 60,4 % des femmes dans les organismes de remplacement et de travail temporaire, 52,8 % en polyculture-élevage et 45 à 47 % des femmes travaillant dans des exploitations de bois ou dans des entreprises de travaux agricoles. A titre de comparaison, il y a proportionnellement deux fois moins d'hommes en CDI à temps partiel en polyculture-élevage voire cinq fois moins dans les exploitations de bois ou les entreprises de travaux agricoles.

Concernant le recours au temps partiel, l'étude ne prend pas en compte la notion de choix *volontaire* ou *contraint* du salarié.

GRAPHIQUE 25
PROPORTION DE SALAIRES A TEMPS PLEIN/PARTIEL PAR SEXE ET NATURE DE CONTRAT EN 2014



Source : MSA

Chiffres clés pour les femmes salariées en production agricole en 2014

394 000 femmes salariées en production agricole 93 700 ETP Proportion de femmes dans l'ensemble de l'agriculture : 38,4 % Proportion de femmes en production agricole : 35,7 % Age moyen des femmes salariées dans l'ensemble de l'agriculture : 39,7 ans Age moyen des femmes salariées en production agricole : 38,7 ans Proportion de moins de 25 ans : 30,5 % Proportion de 40-49 ans : 34,3 %	Proportion de femmes salariées en CDD : 83,4 % 328 600 CDD Femmes en CDD : - Salaire horaire médian : 10,8 € - Temps de travail médian : 288 heures / an - Proportion à temps partiel : 4,2 % Femmes en CDI : - Salaire horaire médian : 13,1 € - Temps de travail médian : 1329 heures / an - Proportion à temps partiel : 35,7 %
--	--

Sigles cités :

CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
ETP : Equivalent temps plein

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

Tél. : 01 41 63 77 77

www.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore